



**FRANCE STRATÉGIE**

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

# CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

lundi 19 octobre 2015

[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

# Sommaire

## France Stratégie

France Stratégie définit les contours du compte personnel d'activité	5
<i>Actualités Sociales Hebdomadaires - 16/10/2015</i>	
Philippe Martinez : "Un message d'alerte au gouvernement"	6
<i>L'Humanité - 19/10/2015</i>	
Conférence sociale: compte personnel d'activité, COP21 et numérique au menu	8
<i>Agence France Presse Fil Eco - 16/10/2015</i>	
Hollande ouvre lundi la 4e conférence sociale dans un climat plombé	9
<i>Agence France Presse Fil Eco - 16/10/2015</i>	
Le dialogue social au Musée	11
<i>La Croix - 16/10/2015</i>	
Combrexelle contre «la culture de l'affrontement»	12
<i>L'Alsace - 16/10/2015</i>	
Combrexelle contre«la culture de l'affrontement»	14
<i>Les Dernières Nouvelles D'alsace - 16/10/2015</i>	
Combrexelle: laisser la place à la négociation	16
<i>Le Républicain Lorrain - 16/10/2015</i>	
INTERVIEW AVANT LA GRANDE CONFÉRENCE SOCIALE,	18
<i>L'Est Républicain Toutes Editions - 16/10/2015</i>	
INTERVIEW AVANT LA GRANDE CONFÉRENCE SOCIALE,	19
<i>Vosges Matin Saint- Dié - Remiremont - 16/10/2015</i>	
L'hiver est en avance sur le calendrier	20
<i>Les Dernières Nouvelles D'alsace - 16/10/2015</i>	
L'hiver est en avance sur le calendrier - en	21
<i>L'Est Républicain - 16/10/2015</i>	
L'hiver est en avance sur le calendrier - en	22
<i>Le Progrès - 16/10/2015</i>	
L'hiver est en avance sur le calendrier - en	23
<i>Le Journal De Saône Et Loire - 16/10/2015</i>	
L'hiver est en avance sur le calendrier - en	24
<i>Vosges Matin Saint- Dié - Remiremont - 16/10/2015</i>	
Sale temps pour négocier	25
<i>Le Républicain Lorrain - 16/10/2015</i>	
Sale temps pour négocier	26
<i>Le Dauphiné Libéré - 16/10/2015</i>	
Sale temps pour négocier	27
<i>L'Alsace - 16/10/2015</i>	
ACTUALITÉS	28
<i>Newsletter Ile De France News - 01/08/2015</i>	
Diverses mesures des lois Rebsamen et Macron	30
<i>Liaisons Sociales Quotidien - 16/10/2015</i>	
Rapport Combrexelle: le ni oui ni non du CNPA	37
<i>Après- Vente Automobile - 01/10/2015</i>	
RT @SabineGermain: #CfdtBerger #ajis L'idée du compte personnel d'activité n'est pas to...	38
<i>Fanny Guinochet - 16/10/2015</i>	
"Débattre entre militants différents pour trouver la voie du combat uni"	39
<i>Informations Ouvrières - 15/10/2015</i>	
"Nous avons affaire à un crocodile avaleur d'emplois"	40
<i>Informations Ouvrières - 15/10/2015</i>	
Des délégués CGT et FO discutent ensemble des dangers pesant sur le Code du travail	41
<i>Informations Ouvrières - 15/10/2015</i>	

# Sommaire

Extraits de l'invitation	42
<i>Informations Ouvrières - 15/10/2015</i>	
Faire reculer les plans anti-ouvriers, à la France et dans tous les secteurs	43
<i>Informations Ouvrières - 15/10/2015</i>	
Préparation des congrès ouverts du POI dans les départements	44
<i>Informations Ouvrières - 15/10/2015</i>	
Air France, Saint-Gobain, la conférence sociale, Eni concurrence EDF, la Patrouille sui...	45
<i>Usinenouvelle.Com - 16/10/2015</i>	
Carrières sociales : les inscriptions aux concours sont ouvertes	49
<i>Reussirmavie.Net - 16/10/2015</i>	
Conférence sociale, le mauvais tempo	51
<i>Usinenouvelle.Com - 16/10/2015</i>	
Conférence sociale: Compte personnel d'activité, COP21 et numérique au menu	53
<i>Lexpress.Fr - 16/10/2015</i>	
Couple : 1 Français sur 4 a déjà fouillé dans le portable de son coinjoint	54
<i>Lavoixdunord.Fr - 16/10/2015</i>	
ENTRETIEN : Voyage au cœur d'un monde qui nous échappe avec Virginie Martin	56
<i>Nonfiction.Fr - 16/10/2015</i>	
Hollande ouvre lundi la 4e conférence sociale dans un climat plombé	61
<i>Lexpress.Fr - 16/10/2015</i>	
La DSN pour toutes les entreprises d'ici mi-2017	63
<i>Itespresse.Fr - 16/10/2015</i>	
Le Compte Personnel d'Activité (CPA) : quels droits et quels bénéficiaires ?	65
<i>Ressources- Solidaires.Org - 16/10/2015</i>	
Rapport sur le compte personnel d'activité (CPA)	66
<i>Lemondedudroit.Fr - 16/10/2015</i>	
Rapport sur le compte personnel d'activité (CPA)	67
<i>Lemondeduchiffre.Fr - 16/10/2015</i>	
Rapport sur le compte personnel d'activité (CPA)	68
<i>Profession- Comptable.Fr - 16/10/2015</i>	
Sale temps pour négociier	69
<i>Ledauphine.Com - 16/10/2015</i>	

France Stratégie

**POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

**France Stratégie définit les contours du compte personnel d'activité**

Jean Pisani-Ferry et Selma Mehfoz, respectivement commissaire général et commissaire adjointe de France Stratégie, ont, le 9 octobre, remis au Premier ministre et à la ministre du Travail et de l'Emploi leur rapport sur la mise en œuvre du compte personnel d'activité (CPA) (1). Annoncé en avril dernier par le gouvernement (2) et inscrit dans la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi (3), le CPA doit permettre à chaque personne de rassembler, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, dès son entrée sur le marché du travail et tout au long de sa vie professionnelle, les droits sociaux personnels utiles pour sécuriser son parcours professionnel. Afin de mieux appréhender ce dispositif, la commission de réflexion de France Stratégie propose trois scénarios possibles en termes de périmètre et de fonctionnement de ce compte.

Manuel Valls, qui ne privilégie pour l'heure aucun scénario, a indiqué, dans un communiqué du même jour, que le rapport servira à alimenter les débats de la conférence sociale du 19 octobre prochain ainsi que les travaux de concertation menés avec les partenaires sociaux sur le contenu et le calendrier de mise en place du compte personnel d'activité. Ce dernier sera inscrit dans un projet de loi que Myriam El Khomri présentera au début 2016.

**Objectifs**

Depuis la fin des Trente Glorieuses, le marché du travail a profondément changé. « En près de 40 ans, de 1975 à 2009, la part des actifs qui connaissent une année donnée un changement d'emploi, un passage de l'emploi au chômage ou l'inverse est ainsi passée de 12 % à près de 20 % », constate la commission. Les plus touchés par l'instabilité du marché du travail sont les jeunes, les moins qualifiés, les seniors et les femmes affectées par les situations de temps partiel subi. Dans le même temps, de nouvelles formes d'emploi émergent, « à la frontière du salariat et du travail indépendant » (auto-entrepreneurs, portage salarial...). Or notre modèle social « n'a pas été pensé initialement pour ceux qui alternent les contrats très courts, cumulent deux emplois ou changent de statut, de salarié à indépendant par exemple », relève le rapport. Le compte personnel d'activité vise à mieux protéger ceux qui se trouvent dans ces situations et à leur éviter de perdre des droits.

A moyen terme, le CPA peut aussi être « un facteur de modernisation de notre système de protection sociale et de droits professionnels. En permettant aux actifs d'avoir accès simplement à leurs droits, il peut contribuer à la résorption des lacunes

dans les droits actuels et être porteur d'une adaptation globale du système de protection sociale aux mutations du travail et de la société, ainsi qu'aux aspirations nouvelles des personnes », estime France Stratégie.

**Publics visés**

Selon la commission, « l'ambition universelle du CPA est évidente ». La loi vise « clairement » à couvrir l'ensemble des actifs (salariés, demandeurs d'emploi, indépendants...) résidant en France. S'agissant des conditions d'ouverture et de fermeture du compte, le rapport propose qu'il soit ouvert automatiquement dès l'âge de 16 ans et clos au moment du décès. Les droits acquis seraient donc transportables d'une entreprise à l'autre. France Stratégie envisage, au moment du départ à la retraite, de clore certains droits devenus inutiles (comme les congés), mais d'en maintenir d'autres ou de favoriser leur conversion.

**Trois scénarios**

Pour donner une idée concrète de la forme que pourrait prendre le compte personnel d'activité, le rapport présente trois scénarios qui peuvent être combinés entre eux. Dans tous, le CPA est universel, ouvert à toute personne résidant en France, et permet des abondements en points corrigeant les « risques d'inégalités de chances ou de circonstances » (jeunes non qualifiés, chômeurs de longue durée, longue maladie...). Ces scénarios répondent à trois logiques principales :

► le CPA orienté vers « la capacité d'évolution professionnelle ». Le fil conducteur est ici un accès renforcé à la formation et donc une mobilisation des droits en ce sens, et plus généralement un accompagnement dans la levée des obstacles à l'emploi (aides à la création d'entreprise, à la garde d'enfants, à la mobilité...). En ce sens, les droits à la formation sont au cœur du dispositif. Ils peuvent être complétés par d'autres droits acquis par l'individu dans son travail (compte personnel de prévention de la pénibilité, compte épargne-temps, épargne salariale), et qui peuvent être mobilisés pour développer cette « capacité professionnelle ». Ce scénario permet également de prévoir des « dotations individuelles compensatrices pour les personnes considérées comme les plus fragiles » (par exemple les jeunes sortant sans qualification du système de formation initiale ou les chômeurs de longue durée). « Ces dotations donneraient ainsi un contenu au droit à la formation différée [...] ou à un droit ciblé à l'accompagnement » ;

► le CPA orienté vers « la liberté de l'usage des temps au long de la vie ». L'objectif principal de ce scénario est la liberté des individus dans et par le travail grâce à une meilleure articulation de leurs différents temps de vie et une reconnaissance de leurs activités, y compris non marchandes (soins aux proches, engagement syndical et associatif, service civique). Le compte personnel d'activité pourrait alors être un

« moyen d'alléger certaines tensions et souffrances associées au travail (pénibilité, risques psychosociaux, burnout) en répartissant mieux les périodes d'emploi tout au long du parcours de vie », précise le rapport. Les droits venant alimenter le CPA seraient ainsi le compte personnel de formation, le compte personnel de prévention de la pénibilité, le congé individuel de formation, le compte épargne-temps, l'épargne salariale, les allocations de chômage (comme dans le premier scénario) et les droits à congés (congés annuels et jours de réduction de temps de travail, dans la limite des obligations internationales) ;

► le CPA orienté vers « l'accès aux droits et la sécurité des transitions ». Ce scénario constitue une extension du premier, centré sur la formation et le développement de la capacité professionnelle. Il inscrit le compte personnel d'activité dans une vision plus large visant à donner à chacun une meilleure connaissance et un accès plus simple à l'ensemble de ses droits sociaux (y compris ses droits d'assurance maladie, chômage et vieillesse), afin de lui permettre d'être davantage acteur de son parcours. ■ Meryem El Morsli

(1) Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret - Rapport disponible sur [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr).  
(2) Voir ASH n° 2905 du 10-04-15, p. 5.  
(3) Voir ASH n° 2923 du 4-09-15, p. 44.



# Philippe Martinez: « Un message d'alerte au gouvernement »

**L**a quatrième conférence sociale du quinquennat Hollande s'ouvre aujourd'hui. Au menu de ce grand raout qui, cette fois, se veut « thématique » : la COP21 sur le climat, la transformation numérique du travail, le compte personnel d'activité. L'occasion surtout, pour le gouvernement, de donner à voir sa feuille de route d'ici à 2017, sous couvert de promotion en grande pompe du « dialogue social », alors même que la démocratie ne cesse d'être bafouée au sein comme à l'extérieur des

entreprises. Air France, STX, mais aussi lois Rebsamen ou Macron, « le mécontentement est là », juge le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, qui, dans nos colonnes, explique le sens de « l'alerte » qu'il entend envoyer au gouvernement en refusant de participer à la conférence sociale et de cautionner ses choix libéraux. D'autant que ce même gouvernement manœuvrait en coulisse encore vendredi pour mieux, ce week-end, se féliciter d'un accord qui fait de l'allongement de l'âge du départ à la retraite la norme.

## CONFÉRENCE SOCIALE

# « Il est temps d'arrêter de faire plaisir au patronat »

Alors que le grand raout gouvernemental ouvre ses portes aujourd'hui, la CGT comptera parmi les absents. Mépris de la démocratie sociale, colère des salariés, arbitrage en faveur du patronat... « Trop, c'est trop », explique son secrétaire général, Philippe Martinez.

**L**a CGT a décidé de boycotter la conférence sociale, ce rendez-vous est-il, selon vous, dénué d'enjeu ?

**PHILIPPE MARTINEZ** Cette décision est avant tout un nouveau message d'alerte au gouvernement : il est temps d'arrêter de faire plaisir au patronat et de s'occuper de la situation des salariés. Depuis plusieurs mois, la CGT propose d'inscrire leurs préoccupations à l'ordre du jour de cette conférence sociale avec la question des salaires et du temps de travail, notamment. Le gouvernement n'en a pas tenu compte. Dans le même temps, en première partie du programme, nous sommes invités à écouter des experts, souvent patronaux, sans pouvoir véritablement donner notre

avis. Le gouvernement affirme que l'on pourra s'exprimer puisqu'une réunion informelle est prévue avec le président de la République. Une heure de réunion officielle, huit organisations syndicales dont cinq de salariés et trois patronales. Le dialogue n'existe pas. Enfin, il y a la situation sociale. Air France et tout le reste. Plutôt que de s'intéresser au sort des possibles 3000 licenciés, le gouvernement traite les salariés qui combattent ce plan de restructuration de « voyous ». Trop c'est trop.

**Quelle est votre opinion sur le compte personnel d'activité, dont François Hollande veut faire l'une de ses mesures phares et qui sera au menu aujourd'hui ?**

**PHILIPPE MARTINEZ** Depuis dix ans, la CGT porte l'idée d'une sécurité sociale professionnelle. C'est une proposition très innovante de progrès social pour que les salariés, quel que soit leur parcours professionnel, voient leurs compétences re-

connues et ne perdent pas leur droit en changeant d'employeur. Régulièrement, les gouvernements successifs font référence à cette notion. L'important n'est cependant pas le titre mais le contenu. Nous sommes prêts, nous l'avons dit, à une négociation sur une véritable sécurité sociale professionnelle. Mais celle-ci ne doit pas s'ouvrir sur une porte déjà fermée. Le problème, en l'occurrence, c'est qu'à la conférence sociale, le rapport de France Stratégie, sur le compte personnel d'activité, sera présenté avec un minimum de débats. Puis, le premier ministre présentera la feuille de route du gouvernement en se prévalant d'avoir écouté les syndicats. Ce n'est pas notre conception de la négociation.

**Depuis les événements à Air France, vous constatez une forte colère chez les salariés et vos syndiqués, pourtant, la mobilisation du 8 octobre dernier n'a pas été un raz-de-**

**marée. Comment expliquez-vous cette contradiction du mouvement social?**

**PHILIPPE MARTINEZ** Le mécontentement ne se mesure pas uniquement dans les mobilisations interprofessionnelles. Mais aussi au nombre de conflits dans les entreprises. Et ils sont nombreux. Le 8 octobre, par exemple, j'étais en manifestation à Saint-Étienne et, à midi, j'étais sur un piquet de grève avec les salariés de Prosegur qui se sont battus contre une direction qui voulait remettre en cause leurs acquis sociaux. Le mécontentement est là, il s'exprime parfois plus fort dans les entreprises. À nous de convaincre qu'il est nécessaire de se rassembler. Avec des dirigeants qui ne cessent d'expliquer que faciliter les licenciements est la seule façon de s'en sortir, la CGT doit redoubler d'efforts, de discussions, de débats. C'est ce que nous faisons avec notre plan de rencontre des syndicats, des syndiqués et des salariés. Nous disons : « *Attention, le chemin sur lequel ils nous emmènent est celui du chômage. Mais on peut travailler à d'autres perspectives.* »

**Les mesures gouvernementales accréditent la thèse d'un « coût du travail » qui serait trop important. Ce faisant, François Hollande, malgré ses appels au dialogue social, en durcit-il, selon vous, les conditions?**

**PHILIPPE MARTINEZ** Depuis des années, on nous explique qu'aider à licencier créera de l'emploi. C'est un paradoxe assez monumental. De même, on prétend que tout s'arrangera en donnant de plus en plus d'argent aux patrons, sous forme de crédit d'impôt ou d'exonération de cotisations. Est-ce que cela a inversé la courbe du chômage? Non, le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter.

Mais on continue de nous expliquer que nous n'avons rien compris. Cela ne fait que renforcer la colère des salariés. On ne peut pas cautionner de telles politiques. Comble du comble, Manuel Valls prétend désormais que

la CGT est responsable de tous les maux dans ce pays, y compris d'un possible échec de la gauche aux prochaines élections. Les sommets du cynisme et de la fuite en avant sont atteints : qui mène la politique dans ce pays, qui mène le gouvernement? Chacun doit assumer ses responsabilités. La politique du gouvernement est critiquée. Le seul responsable, c'est celui qui la conduit.

**Manuel Valls tente de vous renvoyer la balle en déclarant que refuser le dialogue « ne fait pas avancer la société ». Que répondez-vous?**

**PHILIPPE MARTINEZ** La CGT participe à toutes les négociations et porte la voix des salariés. Que fait le gouvernement? Avec la loi Rebsamen, il a pris la main sur une négociation qui n'avait obtenu aucune signature et a inscrit dans la loi ce que demandait le Medef. Le gouvernement déclare également qu'il faut respecter la représentativité et les accords majoritaires. Dans la fonction publique, sa propre entreprise en quelque sorte, il vient de valider un accord minoritaire. Sont-ce là les signes d'une volonté de dialogue et de respect de la démocratie sociale? Je renvoie la balle dans le camp du gouvernement. En matière de chômage, de recul du pouvoir d'achat, de retraite, il est l'unique responsable de la politique menée.

**La négociation qui s'est achevée vendredi sur les retraites complémentaires est-elle une nouvelle illustration de cette impasse?**

**PHILIPPE MARTINEZ** Tout à fait. Non seulement l'objectif est à nouveau de réduire les dépenses mais dans les 6 milliards d'euros d'économies demandés, ce sont les salariés et les retraités qui payeront 5,4 milliards, quand le patronat donnera 600 millions. On est loin du 50/50, du donnant-donnant. Très loin de l'équité. De plus, cet accord officialise le rallongement de l'âge de départ

à la retraite. Le gouvernement cautionnera-t-il la retraite à 65 ans?

**Dans ce contexte de reculs sociaux et de colère, quelles mesures d'urgence proposez-vous?**

**PHILIPPE MARTINEZ** De l'argent, il y en a beaucoup, sauf qu'une grande partie atterrit directement dans les poches des actionnaires, souvent de l'argent public, celui de nos impôts. Il faut inverser cette tendance. L'argent donné au patronat doit servir à augmenter les salaires, à réduire le temps de travail, à financer les services publics. Dans les hôpitaux, par exemple, la situation des personnels est dramatique. Plutôt que de toujours faire payer les salariés et d'exiger des mesures drastiques d'austérité au nom de la réduction des dépenses publiques, développons l'emploi et les salaires. Ce qui permettrait, de surcroît, d'assurer le financement de la protection sociale grâce à de nouvelles rentrées de cotisations sociales.

**La concurrence internationale est souvent invoquée pour couper court à cette possibilité...**

**PHILIPPE MARTINEZ** Si la modernité, c'est revenir au Moyen Âge, par exemple en ne disant rien sur la situation des salariées des compagnies aériennes du Qatar ou des Émirats qui doivent demander la permission pour se marier ou faire des enfants, nous n'en avons pas la même conception. Nous nous battons non pas pour que tout le monde vive le pire en choisissant comme objectif des références de déréglementations sociales partout sur la planète, mais pour le mieux-disant social pour tous. Pour cela, nous agissons dans un cadre national mais aussi européen et international. Travaillons pour l'immense majorité des citoyens que sont les salariés et non pas pour une minorité qui spéculé et confisque le fruit du travail des autres. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR  
JULIA HAMLAOUI



## Conférence sociale: compte personnel d'activité, COP21 et numérique au menu

Paris, 16 oct. 2015 (AFP) -

Ouverte par François Hollande puis close par Manuel Valls, la conférence sociale du 19 octobre au Palais d'Iena à Paris réunira ministres, syndicats et patronat autour de trois sujets: le compte personnel d'activité (CPA), la conférence COP21 sur le climat et le numérique.

Après une réunion à huis clos avec les principaux leaders syndicaux et patronaux, sauf Philippe Martinez (CGT) qui boycotte la conférence sociale, le président de la République prononcera son discours d'ouverture vers 11H30 en séance plénière.

Les représentants syndicaux et patronaux se répartiront ensuite, après un buffet déjeunatoire, entre trois tables rondes, chacune présidée par un ministre. Elles se tiendront à huis clos de 13H30 à 16H30.

La première, autour de la ministre du Travail Myriam El Khomri, se penchera sur "la sécurisation des parcours professionnels et la création du compte personnel d'activité", dispositif présenté par François Hollande comme la "grande réforme du quinquennat" dans le domaine social. Un rapport de France Stratégie, rendu le 9 octobre à Manuel Valls, servira de base aux discussions.

Le principe du CPA, qui doit regrouper tous les comptes existants (formation, épargne temps, pénibilité) et peut-être les droits à indemnisation chômage et à la retraite, a été acté par la loi Rebsamen sur le dialogue social promulguée en août. Les partenaires sociaux et le gouvernement doivent désormais en fixer les modalités et les contours exacts.

La deuxième table ronde, présidée par la ministre de l'Ecologie et de l'Energie Ségolène Royal, a pour thème "Transition énergétique, COP21: les enjeux pour l'emploi, la croissance verte et la formation". Paris accueillera en décembre la COP21, la conférence des Nations unies sur le climat.

La troisième, autour du ministre de l'Economie Emmanuel Macron, abordera la "nouvelle France industrielle et (la) transformation numérique". Le rapport Mettling, remis en septembre à Myriam El Khomri, sera notamment sur la table.

Pour finir, le Premier ministre Manuel Valls prononcera à 17H30 un discours de clôture présentant la "feuille de route" sociale du gouvernement pour la fin du quinquennat.

jah/jg/sma/mcj

Afp le 16 oct. 15 à 08 26.



## Hollande ouvre lundi la 4e conférence sociale dans un climat plombé

Paris, 16 oct. 2015 (AFP) -

Une grand-messe d'une seule journée, avec une chaise vide, celle du premier syndicat, la CGT: c'est dans un contexte social plombé par le conflit à Air France que François Hollande ouvre lundi une nouvelle conférence sociale, rendez-vous qu'il veut emblématique de son quinquennat.

La quatrième rencontre du genre au Conseil économique, social et environnemental (CES), clôturée par le Premier ministre Manuel Valls, abordera trois sujets plutôt consensuels: la conférence sur le climat COP-21, la transformation numérique du travail et le Compte personnel d'activité (CPA).

Par souci d'apaisement, le gouvernement a évité de mettre à l'agenda la réforme la plus litigieuse, celle du code du travail. Elle devrait toutefois être abordée lors de la rencontre à huis clos des syndicats et du patronat avec le président de la République.

Dès lors, l'annonce surprise, mercredi soir, d'un boycott de la rencontre par la CGT a fait l'effet d'une douche froide et suscité l'ire du gouvernement.

Le revirement de la centrale est intervenu après l'arrestation de salariés d'Air France soupçonnés de violences. Le numéro un, Philippe Martinez, a fustigé le "deux poids, deux mesures du gouvernement", plus enclin, selon lui, à condamner les salariés que "la violence" du plan social menaçant 2.900 emplois.

"Ceux qui refusent le dialogue social sont en train de préparer la mise en oeuvre des discours de ceux qui ne veulent plus de syndicats", a réagi Manuel Valls en allusion à une partie de la droite.

C'est une "posture" de la CGT, a dénoncé la ministre du Travail, Myriam El Khomri, qui animera une table ronde sur le CPA.

En juillet 2014, la troisième conférence avait déjà été boycottée par la CGT, FO, la FSU et l'union syndicale Solidaires. Cette dernière sera de nouveau absente cette année en "raison du lynchage des salariés d'Air France" et du "passage en force" du gouvernement sur la rémunération des fonctionnaires.

Tout en acceptant l'invitation, la FSU, proche de la CGT, a alerté sur "la dégradation du dialogue social" dans le pays.

- CPA "usine à gaz"? -

Les syndicats réformistes (CFDT, CFTC, Unsa, CFE-CGC) et les organisations patronales (Medef, CGPME, UPA) voient en revanche ce grand rendez-vous d'un bon oeil. Le leader de FO, Jean-Claude Mailly, qui ne voulait pas d'un "grand barnum" mais des thèmes précis, est aussi satisfait.

Sur quoi débouchera la conférence? Comme lors des précédentes, c'est une feuille de route que l'exécutif devrait tracer pour les prochaines réformes sociales, à un an et demi de la fin du quinquennat.

"Nous attendons des mesures concrètes", a affirmé à l'AFP Carole Couvert, présidente de la CFE-CGC.

Le gouvernement doit sonder les partenaires sociaux sur les contours du compte personnel d'activité (CPA), présenté par Hollande comme la grande réforme de son mandat, qui devrait faire l'objet d'une loi au premier semestre 2016.

Ce compte, base d'une sécurité sociale professionnelle, prévoit de rattacher tous les droits sociaux (formation, pénibilité, assurance chômage, etc.) à la personne et non plus au contrat de travail.

Favorables à cette réforme, les syndicats ont néanmoins mis en garde contre une mise en place "précipitée". "Pas question d'échanger un CPA contre plus de flexibilité", a averti Jean-Claude Mailly.

De son côté, la CGPME a prévenu du risque d'une "usine à gaz" et le président du Medef, Pierre Gattaz, a revendiqué un dispositif "neutre" en terme de coût.

Mme El Khomri a assuré que "le CPA sera construit avec les partenaires sociaux" et "c'est à la CGT" de décider "d'y participer ou de rester à part".

Deuxième table ronde, présidée par le ministre de l'Economie Emmanuel Macron : la nouvelle France industrielle et la transformation numérique du travail, sur la base du rapport du DRH d'Orange, Bruno Mettling.



PAYS : France  
SURFACE : 99 %  
PERIODICITE : Quotidien



► 16 octobre 2015 - Edition Fil Eco

"Il faudra avoir le courage de faire la cartographie des sites industriels menacés", pour anticiper une "reconversion", a plaidé Carole Couvert.

La ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal, mènera les discussions sur la transition énergétique.

juc-em/jg/sma/mcj

AIR FRANCE-KLM

Afp le 16 oct. 15 à 08 42.

## ÉDITORIAL

par Dominique Greiner

# Le dialogue social au Musée

**La CGT a décidé de boycotter la conférence sociale du 19 octobre.**

*« C'est en se respectant qu'on peut vivre ensemble... C'est par l'échange, c'est par le dialogue que nous pouvons avancer... L'homme a besoin de s'exprimer. Il a aussi besoin d'être écouté. Lorsqu'il n'y a plus cette considération, alors ça débouche sur l'incompréhension et la violence peut se déchaîner. »* À quelques jours de la quatrième conférence sociale de son mandat qui s'ouvre lundi, le chef de l'État a profité hier de la réouverture du Musée de l'homme à Paris pour faire la promotion du dialogue social.

Ces propos, tenus quelques heures après l'annonce de la mise à pied à titre conservatoire de cinq salariés d'Air France poursuivis pour des violences commises la semaine dernière contre des cadres de leur compagnie, ne suffiront pourtant pas à rétablir la confiance. Dès mercredi soir, la CGT – certaines des personnes incriminées y auraient un mandat syndical –, après avoir tergiversé sur sa participation, a fait part de sa décision de boycotter la conférence de lundi à laquelle sont conviées les principales organisations patronales et syndicales. Pour éviter de tels éclats, le gouvernement avait pourtant veillé à élaborer un ordre du jour le moins conflictuel possible, le grand sujet social du moment – la réforme du dialogue social et de la négociation collective – en étant absent.

Un projet de loi est pourtant attendu sur

le sujet avant Noël, dans la foulée du rapport Combexelle remis début septembre. Le rapporteur y préconisait en premier lieu d'« élaborer une pédagogie de la négociation collective démontrant le caractère rationnel et nécessaire de celle-ci dans un contexte concurrentiel et de crise économique et établir une confiance réciproque ». Les répercussions nationales de ce qui s'est passé à Air France disent l'urgence de ce chantier pour que le dialogue social ne devienne pas une simple pièce de musée...

DIALOGUE SOCIAL

# Combrexelle contre «la culture de l'affrontement»

Il faut redonner de la place à la négociation collective en entreprise, plaide l'ancien Directeur général du Travail Jean-Denis Combrexelle, auteur d'un rapport au gouvernement.

**Faut-il réécrire le Code du travail, qui serait trop obèse?**



Jean-Denis Combrexelle remet son rapport au Premier ministre. Photo AFP

La question n'est pas d'abord celle de la taille du Code : nous sommes dans une société complexe, il n'est pas aberrant que le Code soit épais. La vraie question est la manière dont il est écrit : c'est le Code de la vie quotidienne des salariés et des entreprises, il faudrait donc que les gens puissent le lire et le comprendre sans avoir fait des études juridiques.

**Votre objectif est de relancer la négociation. Le cas Air France montre que, dans notre pays, cela ne va pas de soi**

Cela montre que le rapport a hélas raison, quand il parle d'une « culture de l'affrontement ». Ceci dit, la négociation vit, et vit plutôt bien, au niveau des entreprises. Mais quand

le sujet devient sensible au niveau national, on se tourne vers l'État pour qu'il fixe des normes générales. Cette demande peut d'ailleurs venir d'organisations qui critiquent l'épaisseur du Code du travail! Il faut donner davantage de place à la négociation collective, même si c'est difficile dans un contexte de mutation économique et de chômage

**Le problème, c'est la faiblesse des négociateurs - patronaux et salariés?**

La « faiblesse » est relative : les syndicats ont plus d'adhérents que les partis politiques. Et dans les élections professionnelles, les syndicats obtiennent de très bons scores. Après, les syndicats ont toujours légitimement perçu la négociation comme une manière d'obtenir de meilleurs salaires ou une réduction du temps de travail. Mais elle doit aussi servir à accompagner des mutations économiques.

**La négociation, ça n'est pas : toujours plus?**

Non, pas toujours. Et pas non plus : toujours moins. C'est un équilibre. Mais le nombre d'accords conclus sur les mesures de reclassement des PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) démontre une évolution

profonde des syndicats. Du côté des entreprises, certains grands groupes voient la négociation comme une sorte de particularité franco-française, au lieu de la considérer comme un levier de compétitivité. Mais il faudrait aussi revoir la « liturgie » de la négociation, qui prend trop de temps et d'énergie, surtout pour les chefs des petites et moyennes entreprises.

**Votre rapport, dit-on, sert d'abord à simplifier les règles, et à faire sauter les 35 heures**

Il n'est pas question d'abandonner les grands principes : la non-discrimination, la santé des salariés, le salaire minimum. Mais nous vivons aussi dans une société caractérisée par un besoin de diversité et d'adaptation. C'est vrai pour les entreprises, mais aussi pour les salariés, notamment les jeunes. Un Code du travail unique ne peut régir toute cette diversité. Quant aux 35 heures, elles focalisent l'attention politique. Et c'est vrai qu'il y a un besoin de négociation sur le temps de travail, sous tous ses aspects, mais les règles actuelles permettent beaucoup d'adaptation par la négociation, sauf qu'elles sont peu utilisées. Aux entreprises et aux syndicats de s'investir davantage dans ces sujets.



Recueilli par Francis Brochet ■

CONFLITS RÉUNION LUNDI DE LA GRANDE CONFÉRENCE SOCIALE

# Combrexelle contre «la culture de l'affrontement»

Il faut redonner de la place à la négociation collective en entreprise, plaide l'ancien Directeur général du Travail Jean-Denis Combrexelle, auteur d'un rapport au gouvernement.

**Faut-il réécrire le code du travail qui serait trop obèse?**



Jean-Denis Combrexelle remet son rapport au Premier ministre le 9 septembre. Photo AFP

La question n'est pas d'abord celle de la taille du code : nous sommes dans une société complexe, il n'est pas aberrant que le code soit épais. La vraie question est la manière dont il est écrit : c'est le code de la vie quotidienne des salariés et des entreprises, il faudrait donc que les gens puissent le lire et le comprendre sans avoir fait des études juridiques.

**Votre objectif est de relancer la négociation. Le cas Air France montre que, dans notre pays, cela ne va pas de soi**

Cela montre que le rapport a hélas raison quand il parle d'une « culture de l'affrontement ». Ceci dit, la négociation vit, et vit plutôt bien, au

niveau des entreprises. Mais quand le sujet devient sensible au niveau national, on se tourne vers l'État pour qu'il fixe des normes générales. Cette demande peut d'ailleurs venir d'organisations qui critiquent l'épaisseur du code du travail. Il faut donner davantage de place à la négociation collective, même si c'est difficile dans un contexte de mutation économique et de chômage

**Le problème, c'est la faiblesse des négociateurs patronaux et salariés?**

La « faiblesse » est relative : les syndicats ont plus d'adhérents que les partis politiques. Et dans les élections professionnelles, les syndicats obtiennent de très bons scores. Après, les syndicats ont toujours légitimement perçu la négociation comme une manière d'obtenir de meilleurs salaires ou une réduction du temps de travail. Mais elle doit aussi servir à accompagner des mutations économiques.

**La négociation, ça n'est pas toujours plus?**

Non, pas toujours. Et pas non plus toujours moins. C'est un équilibre. Mais le nombre d'accords conclus sur les mesures de reclassement des PSE (Plan de sauvegarde de

l'emploi) démontre une évolution profonde des syndicats. Côté entreprises, certains grands groupes voient la négociation comme une sorte de particularité franco-française au lieu de la considérer comme un levier de compétitivité. Mais il faudrait aussi revoir la « liturgie » de la négociation qui prend trop de temps et d'énergie, surtout pour les chefs des petites et moyennes entreprises.

**Votre rapport, dit-on, sert d'abord à simplifier les règles, et à faire sauter les 35 heures**

Il n'est pas question d'abandonner les grands principes : la non-discrimination, la santé des salariés, le salaire minimum. Mais nous vivons aussi dans une société caractérisée par un besoin de diversité et d'adaptation. C'est vrai pour les entreprises, mais aussi pour les salariés, notamment les jeunes. Un code du travail unique ne peut régir toute cette diversité. Quant aux 35 heures, elles focalisent l'attention politique. Et c'est vrai qu'il y a un besoin de négociation sur le temps de travail sous tous ses aspects, mais les règles actuelles permettent beaucoup d'adaptation par la négociation, sauf qu'elles sont peu utilisées. Aux entreprises et aux syndicats de s'investir davantage



dans ces sujets.

Recueilli par Francis Brochet ■



SOCIALGRANDE CONFÉRENCE

# Combrexelle: laisser la place à la négociation

Il faut redonner de la place à la négociation collective en entreprise, plaide l'ancien Directeur général du Travail Jean-Denis Combrexelle, auteur d'un rapport au gouvernement.

**Faut-il réécrire le Code du travail, qui serait trop obèse?**



Jean-Denis Combrexelle remet son rapport au Premier ministre, le 13 octobre. Photo AFP

Jean-Denis COMBREXELLE : La question n'est pas d'abord celle de la taille du Code : nous sommes dans une société complexe, il n'est pas aberrant que le Code soit épais. La vraie question est la manière dont il est écrit : c'est le Code de la vie quotidienne des salariés et des entreprises, il faudrait donc que les gens puissent le lire et le comprendre sans avoir fait des études juridiques.

**Votre objectif est de relancer la négociation. Le cas Air France montre que, dans notre pays, cela ne va pas de soi**  
Cela montre que le rapport a hélas! raison, quand il parle d'une « culture de l'affrontement ». Ceci dit, la

négociation vit, et vit plutôt bien, au niveau des entreprises. Mais quand le sujet devient sensible au niveau national, on se tourne vers l'État pour qu'il fixe des normes générales. Cette demande peut d'ailleurs venir d'organisations qui critiquent l'épaisseur du Code du travail! Il faut donner davantage de place à la négociation collective, même si c'est difficile dans un contexte de mutation économique et de chômage

**Le problème, c'est la faiblesse des négociateurs - patronaux et salariés?**

La « faiblesse » est relative : les syndicats ont plus d'adhérents que les partis politiques. Et dans les élections professionnelles, les syndicats obtiennent de très bons scores. Après, les syndicats ont toujours légitimement perçu la négociation comme une manière d'obtenir de meilleurs salaires ou une réduction du temps de travail. Mais elle doit aussi servir à accompagner des mutations économiques.

**La négociation, ça n'est pas : toujours plus?**

Non, pas toujours. Et pas non plus : toujours moins. C'est un équilibre. Mais le nombre d'accords conclus sur les mesures de reclassement des

PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) démontre une évolution profonde des syndicats. Côté entreprises, certains grands groupes voient la négociation comme une sorte de particularité franco-française, au lieu de la considérer comme un levier de compétitivité. Mais il faudrait aussi revoir la « liturgie » de la négociation, qui prend trop de temps et d'énergie, surtout pour les chefs des petites et moyennes entreprises.

**Votre rapport, dit-on, sert d'abord à simplifier les règles, et à faire sauter les 35 heures**

Il n'est pas question d'abandonner les grands principes : la non-discrimination, la santé des salariés, le salaire minimum. Mais nous vivons aussi dans une société caractérisée par un besoin de diversité et d'adaptation. C'est vrai pour les entreprises, mais aussi pour les salariés, notamment les jeunes. Un Code du travail unique ne peut régir toute cette diversité. Quant aux 35 heures, elles focalisent l'attention politique. Et c'est vrai qu'il y a un besoin de négociation sur le temps de travail, sous tous ses aspects, mais les règles actuelles permettent beaucoup d'adaptation par la négociation, sauf qu'elles sont peu utilisées. Aux entreprises et aux



syndicats de s'investir davantage  
dans ces sujets.

Recueilli par Francis BROCHET. ■

## INTERVIEW AVANT LA GRANDE CONFÉRENCE SOCIALE, RENCONTRE AVEC JEAN-DENIS COMBREXELLE

Il faut redonner de la place à la négociation collective en entreprise, plaide l'ancien Directeur général du Travail, auteur d'un rapport au gouvernement.

### Faut-il réécrire le Code du travail, qui serait trop obèse?



Jean-Denis Combrexelle remet son rapport au Premier ministre, le 13 octobre. Photo AFP

La question n'est pas d'abord celle de la taille du Code : nous sommes dans une société complexe, il n'est pas aberrant que le Code soit épais. La vraie question est la manière dont il est écrit : c'est le Code de la vie quotidienne des salariés et des entreprises, il faudrait donc que les gens puissent le lire et le comprendre sans avoir fait des études juridiques.

### Votre objectif est de relancer la négociation. Le cas Air France montre que, dans notre pays, cela ne va pas de soi

Cela montre que le rapport a hélas raison, quand il parle d'une « culture de l'affrontement ». Ceci dit, la négociation vit, et vit plutôt bien, au niveau des entreprises. Mais quand le sujet devient sensible au niveau national, on se tourne vers l'État pour qu'il fixe des normes générales.

Cette demande peut d'ailleurs venir d'organisations qui critiquent l'épaisseur du Code du travail! Il faut donner davantage de place à la négociation collective, même si c'est difficile dans un contexte de mutation économique et de chômage

### Le problème, c'est la faiblesse des négociateurs - patronaux et salariés?

La « faiblesse » est relative : les syndicats ont plus d'adhérents que les partis politiques. Et dans les élections professionnelles, les syndicats obtiennent de très bons scores. Après, les syndicats ont toujours légitimement perçu la négociation comme une manière d'obtenir de meilleurs salaires ou une réduction du temps de travail. Mais elle doit aussi servir à accompagner des mutations économiques.

### La négociation, ça n'est pas : toujours plus?

Non, pas toujours. Et pas non plus : toujours moins. C'est un équilibre. Mais le nombre d'accords conclus sur les mesures de reclassement des PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) démontre une évolution profonde des syndicats. Côté entreprises, certains grands groupes voient la négociation comme une sorte de particularité franco-française, au lieu de la considérer comme un levier de compétitivité. Mais il faudrait aussi revoir la « liturgie » de la

négociation, qui prend trop de temps et d'énergie, surtout pour les chefs des petites et moyennes entreprises.

### Votre rapport, dit-on, sert d'abord à simplifier les règles, et à faire sauter les 35 heures

Il n'est pas question d'abandonner les grands principes : la non-discrimination, la santé des salariés, le salaire minimum. Mais nous vivons aussi dans une société caractérisée par un besoin de diversité et d'adaptation. C'est vrai pour les entreprises, mais aussi pour les salariés, notamment les jeunes. Un Code du travail unique ne peut régir toute cette diversité. Quant aux 35 heures, elles focalisent l'attention politique. Et c'est vrai qu'il y a un besoin de négociation sur le temps de travail, sous tous ses aspects, mais les règles actuelles permettent beaucoup d'adaptation par la négociation, sauf qu'elles sont peu utilisées. Aux entreprises et aux syndicats de s'investir davantage dans ces sujets.

Recueilli par Francis BROCHET ■

## INTERVIEW AVANT LA GRANDE CONFÉRENCE SOCIALE, RENCONTRE AVEC JEAN-DENIS COMBREXELLE

Il faut redonner de la place à la négociation collective en entreprise, plaide l'ancien Directeur général du Travail, auteur d'un rapport au gouvernement.

### Faut-il réécrire le Code du travail, qui serait trop obèse?



Jean-Denis Combrexelle remet son rapport au Premier ministre, le 13 octobre. Photo AFP

La question n'est pas d'abord celle de la taille du Code : nous sommes dans une société complexe, il n'est pas aberrant que le Code soit épais. La vraie question est la manière dont il est écrit : c'est le Code de la vie quotidienne des salariés et des entreprises, il faudrait donc que les gens puissent le lire et le comprendre sans avoir fait des études juridiques.

### Votre objectif est de relancer la négociation. Le cas Air France montre que, dans notre pays, cela ne va pas de soi

Cela montre que le rapport a hélas raison, quand il parle d'une « culture de l'affrontement ». Ceci dit, la négociation vit, et vit plutôt bien, au niveau des entreprises. Mais quand le sujet devient sensible au niveau national, on se tourne vers l'État pour qu'il fixe des normes générales.

Cette demande peut d'ailleurs venir d'organisations qui critiquent l'épaisseur du Code du travail! Il faut donner davantage de place à la négociation collective, même si c'est difficile dans un contexte de mutation économique et de chômage

### Le problème, c'est la faiblesse des négociateurs - patronaux et salariés?

La « faiblesse » est relative : les syndicats ont plus d'adhérents que les partis politiques. Et dans les élections professionnelles, les syndicats obtiennent de très bons scores. Après, les syndicats ont toujours légitimement perçu la négociation comme une manière d'obtenir de meilleurs salaires ou une réduction du temps de travail. Mais elle doit aussi servir à accompagner des mutations économiques.

### La négociation, ça n'est pas : toujours plus?

Non, pas toujours. Et pas non plus : toujours moins. C'est un équilibre. Mais le nombre d'accords conclus sur les mesures de reclassement des PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) démontre une évolution profonde des syndicats. Côté entreprises, certains grands groupes voient la négociation comme une sorte de particularité franco-française, au lieu de la considérer comme un levier de compétitivité. Mais il faudrait aussi revoir la « liturgie » de la

négociation, qui prend trop de temps et d'énergie, surtout pour les chefs des petites et moyennes entreprises.

### Votre rapport, dit-on, sert d'abord à simplifier les règles, et à faire sauter les 35 heures

Il n'est pas question d'abandonner les grands principes : la non-discrimination, la santé des salariés, le salaire minimum. Mais nous vivons aussi dans une société caractérisée par un besoin de diversité et d'adaptation. C'est vrai pour les entreprises, mais aussi pour les salariés, notamment les jeunes. Un Code du travail unique ne peut régir toute cette diversité. Quant aux 35 heures, elles focalisent l'attention politique. Et c'est vrai qu'il y a un besoin de négociation sur le temps de travail, sous tous ses aspects, mais les règles actuelles permettent beaucoup d'adaptation par la négociation, sauf qu'elles sont peu utilisées. Aux entreprises et aux syndicats de s'investir davantage dans ces sujets.

Recueilli par Francis BROCHET ■

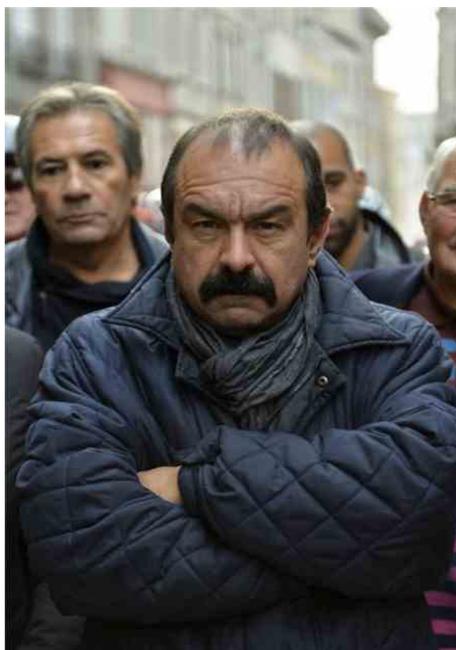
L'hiver est en avance sur le calendrier - en météo sociale aussi! Cela s'est brutalement manifesté ces derniers jours, entre les affrontements à Air France et cette poignée de main refusée d'un délégué CGT au président. Cela devrait se vérifier lundi, avec la grande conférence sociale qui réunit gouvernement et partenaires sociaux sur trois sujets : la création du compte personnel d'activité, la transition énergétique avant la COP21, et l'impact du numérique sur le travail et l'emploi. Mais après Solidaires la semaine dernière, un avis de boycottage est tombé mercredi de la CGT.

La suite ne s'annonce pas plus ensoleillée. La discussion s'est ouverte sur la manière de relancer la négociation à partir du rapport Combrexelle. Le résultat sera inclus dans la loi que prépare la ministre du Travail, Myriam El Khomri, pour le début de l'année prochaine, mais nul n'anticipe d'accord sur la priorité donnée à la négociation d'entreprise. Dans cette même loi figurera le compte personnel d'activité : annonceur de droits nouveaux, il est davantage susceptible de recueillir la signature des syndicats, mais la matière est complexe et le temps presse. Suivra la loi Macron II sur le

numérique dont l'auteur crispe les syndicats. Puis la renégociation de l'Assurance chômage, avec déjà un chiffon rouge agité par le Medef : la dégressivité des allocations, leur diminution au fil des mois. Un proche de François Hollande envisage déjà le pire : « Aller à la présidentielle sans aucun nouvel accord social, c'est embêtant »

F.B. ■

L'hiver est en avance sur le calendrier - en météo sociale aussi! Cela s'est brutalement manifesté ces derniers jours, entre les affrontements à Air France et cette poignée de main refusée d'un délégué CGT au Président. Cela devrait se vérifier lundi, avec la grande conférence sociale qui réunit gouvernement et partenaires sociaux sur trois sujets : la création du compte personnel d'activité, la transition énergétique avant la COP21, et l'impact du numérique sur le travail et l'emploi. Mais après Solidaires, la semaine dernière, un avis de boycottage est tombé mercredi de la CGT.



Philippe Martinez (CGT). Photo AFP

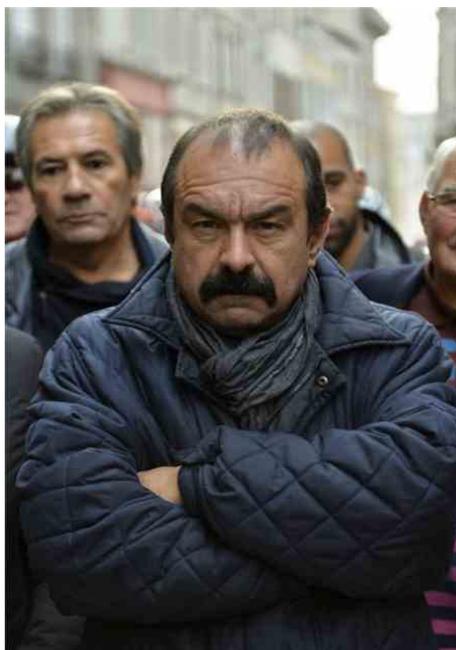
La suite ne s'annonce pas plus ensoleillée. La discussion s'est

ouverte sur la manière de relancer la négociation, à partir du rapport Combrexelle. Le résultat sera inclus dans la loi que prépare la ministre du Travail Myriam El Khomri pour le début de l'année prochaine, mais nul n'anticipe d'accord sur la priorité donnée à la négociation d'entreprise. Dans cette même loi figurera le compte personnel d'activité : annonceur de droits nouveaux, il est davantage susceptible de recueillir la signature des syndicats, mais la matière est complexe, et le temps presse.

Suivra la loi Macron II, sur le numérique, dont l'auteur crispe les syndicats. Puis la renégociation de l'assurance chômage, avec déjà un chiffon rouge agité par le Medef : la dégressivité des allocations, leur diminution au fil des mois. Un proche de François Hollande envisage déjà le pire : « Aller à la présidentielle sans aucun nouvel accord social, c'est embêtant »

F.B. ■

L'hiver est en avance sur le calendrier - en météo sociale aussi! Cela s'est brutalement manifesté ces derniers jours, entre les affrontements à Air France et cette poignée de main refusée d'un délégué CGT au Président. Cela devrait se vérifier lundi, avec la grande conférence sociale qui réunit gouvernement et partenaires sociaux sur trois sujets : la création du compte personnel d'activité, la transition énergétique avant la COP21, et l'impact du numérique sur le travail et l'emploi. Mais après Solidaires, la semaine dernière, un avis de boycottage est tombé mercredi de la CGT.



*Philippe Martinez, patron de la CGT.  
 Photo AFP*

La suite ne s'annonce pas plus

ensoleillée. La discussion s'est ouverte sur la manière de relancer la négociation, à partir du rapport Combexelle. Le résultat sera inclus dans la loi que prépare la ministre du Travail Myriam El Khomri pour le début de l'année prochaine, mais nul n'anticipe d'accord sur la priorité donnée à la négociation d'entreprise. Dans cette même loi figurera le compte personnel d'activité : annonceur de droits nouveaux, il est davantage susceptible de recueillir la signature des syndicats, mais la matière est complexe, et le temps presse.

Suivra la loi Macron II, sur le numérique, dont l'auteur crispe les syndicats. Puis la renégociation de l'assurance chômage, avec déjà un chiffon rouge agité par le Medef : la dégressivité des allocations, leur diminution au fil des mois. Un proche de François Hollande envisage déjà le pire : « Aller à la présidentielle sans aucun nouvel accord social, c'est embêtant »

F.B. ■

L'hiver est en avance sur le calendrier - en météo sociale aussi! Cela s'est brutalement manifesté ces derniers jours, entre les affrontements à Air France et cette poignée de main refusée d'un délégué CGT au Président. Cela devrait se vérifier lundi, avec la grande conférence sociale qui réunit gouvernement et partenaires sociaux sur trois sujets : la création du compte personnel d'activité, la transition énergétique avant la COP21, et l'impact du numérique sur le travail et l'emploi. Mais après Solidaires, la semaine dernière, un avis de boycottage est tombé mercredi de la CGT.



*Philippe Martinez, patron de la CGT.  
Photo AFP*

La suite ne s'annonce pas plus

ensoleillée. La discussion s'est ouverte sur la manière de relancer la négociation, à partir du rapport Combrexelle. Le résultat sera inclus dans la loi que prépare la ministre du Travail Myriam El Khomri pour le début de l'année prochaine, mais nul n'anticipe d'accord sur la priorité donnée à la négociation d'entreprise. Dans cette même loi figurera le compte personnel d'activité : annonceur de droits nouveaux, il est davantage susceptible de recueillir la signature des syndicats, mais la matière est complexe, et le temps presse. Suivra la loi Macron II, sur le numérique, dont l'auteur crispe les syndicats. Puis la renégociation de l'assurance chômage, avec déjà un chiffon rouge agité par le Medef : la dégressivité des allocations, leur diminution au fil des mois. Un proche de François Hollande envisage déjà le pire : « Aller à la présidentielle sans aucun nouvel accord social, c'est embêtant »

F. B. ■

L'hiver est en avance sur le calendrier - en météo sociale aussi! Cela s'est brutalement manifesté ces derniers jours, entre les affrontements à Air France et cette poignée de main refusée d'un délégué CGT au Président. Cela devrait se vérifier lundi, avec la grande conférence sociale qui réunit gouvernement et partenaires sociaux sur trois sujets : la création du compte personnel d'activité, la transition énergétique avant la COP21, et l'impact du numérique sur le travail et l'emploi. Mais après Solidaires, la semaine dernière, un avis de boycottage est tombé mercredi de la CGT.



*Philippe Martinez (CGT). Photo AFP*

La suite ne s'annonce pas plus ensoleillée. La discussion s'est

ouverte sur la manière de relancer la négociation, à partir du rapport Combrexelle. Le résultat sera inclus dans la loi que prépare la ministre du Travail Myriam El Khomri pour le début de l'année prochaine, mais nul n'anticipe d'accord sur la priorité donnée à la négociation d'entreprise. Dans cette même loi figurera le compte personnel d'activité : annonceur de droits nouveaux, il est davantage susceptible de recueillir la signature des syndicats, mais la matière est complexe, et le temps presse.

Suivra la loi Macron II, sur le numérique, dont l'auteur crispe les syndicats. Puis la renégociation de l'assurance chômage, avec déjà un chiffon rouge agité par le Medef : la dégressivité des allocations, leur diminution au fil des mois. Un proche de François Hollande envisage déjà le pire : « Aller à la présidentielle sans aucun nouvel accord social, c'est embêtant »

F.B. ■



# Sale temps pour négocier

L'hiver est en avance sur le calendrier - en météo sociale aussi! Cela s'est brutalement manifesté ces derniers jours, entre les affrontements à Air France et cette poignée de main refusée d'un délégué CGT au Président. Cela devrait se vérifier lundi, avec la grande conférence sociale qui réunit gouvernement et partenaires sociaux sur trois sujets : la création du compte personnel d'activité, la transition énergétique avant la COP21, et l'impact du numérique sur le travail et l'emploi. Mais après Solidaires, la semaine dernière, un avis de boycottage est tombé mercredi de la CGT.

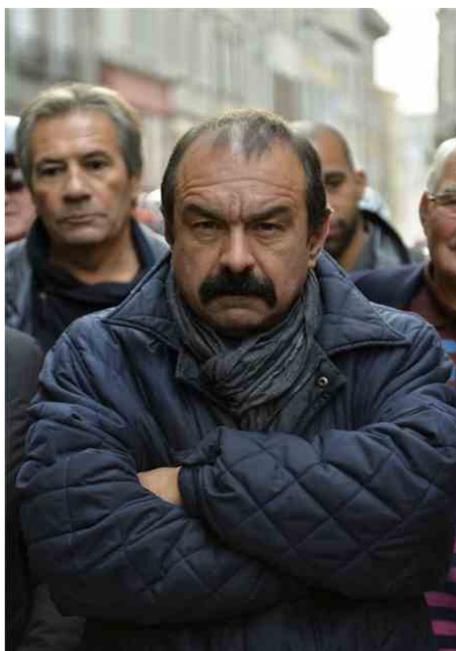
La suite ne s'annonce pas plus ensoleillée. La discussion s'est ouverte sur la manière de relancer la négociation, à partir du rapport Combrexelle. Le résultat sera inclus dans la loi que prépare la ministre du Travail Myriam El Khomri pour le début de l'année prochaine, mais nul n'anticipe d'accord sur la priorité donnée à la négociation d'entreprise. Dans cette même loi figurera le compte personnel d'activité : annonceur de droits nouveaux, il est davantage susceptible de recueillir la signature des syndicats, mais la matière est complexe, et le temps presse. Suivra la loi Macron II, sur le

numérique, dont l'auteur crispe les syndicats. Puis la renégociation de l'assurance chômage, avec déjà un chiffon rouge agité par le Medef : la dégressivité des allocations, leur diminution au fil des mois. Un proche de François Hollande envisage déjà le pire : « Aller à la présidentielle sans aucun nouvel accord social, c'est embêtant »

F.B. ■

# Sale temps pour négocier

L'hiver est en avance sur le calendrier - en météo sociale aussi! Cela s'est brutalement manifesté ces derniers jours, entre les affrontements à Air France et cette poignée de main refusée d'un délégué CGT au président. Cela devrait se vérifier lundi, avec la grande conférence sociale qui réunit gouvernement et partenaires sociaux sur trois sujets : la création du compte personnel d'activité, la transition énergétique avant la COP21, et l'impact du numérique sur le travail et l'emploi. Mais après Solidaires, la semaine dernière, un avis de boycottage est tombé mercredi de la CGT.



*Philippe Martinez (CGT). AFP*

La suite ne s'annonce pas plus ensoleillée. La discussion s'est

ouverte sur la manière de relancer la négociation, à partir du rapport Combrexelle. Le résultat sera inclus dans la loi que prépare la ministre du Travail Myriam El Khomri pour le début de l'année prochaine, mais nul n'anticipe d'accord sur la priorité donnée à la négociation d'entreprise. Dans cette même loi figurera le compte personnel d'activité : annonceur de droits nouveaux, il est davantage susceptible de recueillir la signature des syndicats, mais la matière est complexe, et le temps presse.

Suivra la loi Macron II, sur le numérique, dont l'auteur crispe les syndicats. Puis la renégociation de l'assurance chômage, avec déjà un chiffon rouge agité par le Medef : la dégressivité des allocations, leur diminution au fil des mois. Un proche de François Hollande envisage déjà le pire : « Aller à la présidentielle sans aucun nouvel accord social, c'est embêtant »

F.B. ■

# Sale temps pour négocier

L'hiver est en avance sur le calendrier - en météo sociale aussi! Cela s'est brutalement manifesté ces derniers jours, entre les affrontements à Air France et cette poignée de main refusée d'un délégué CGT au président. Cela devrait se vérifier lundi, avec la grande conférence sociale qui réunit gouvernement et partenaires sociaux sur trois sujets : la création du compte personnel d'activité, la transition énergétique avant la COP21, et l'impact du numérique sur le travail et l'emploi. Mais après Solidaires, la semaine dernière, un avis de boycottage est tombé mercredi de la CGT.



Philippe Martinez (CGT). Photo AFP

La suite ne s'annonce pas plus ensoleillée. La discussion s'est

ouverte sur la manière de relancer la négociation, à partir du rapport Combrexelle. Le résultat sera inclus dans la loi que prépare la ministre du Travail, Myriam El Khomri, pour le début de l'année prochaine, mais nul n'anticipe d'accord sur la priorité donnée à la négociation d'entreprise. Dans cette même loi figurera le compte personnel d'activité : annonceur de droits nouveaux, il est davantage susceptible de recueillir la signature des syndicats, mais la matière est complexe, et le temps presse.

Suivra la loi Macron II, sur le numérique, dont l'auteur crispe les syndicats. Puis la renégociation de l'assurance chômage, avec déjà un chiffon rouge agité par le Medef : la dégressivité des allocations, leur diminution au fil des mois. Un proche de François Hollande envisage déjà le pire : « Aller à la présidentielle sans aucun nouvel accord social, c'est embêtant »

F.B. ■

## ACTUALITÉS

### Le 31 août :



Écouté, entendu, et surtout respecté par les puissants du monde, Joseph Stiglitz compte parmi les économistes les plus influents de la planète. Théoricien reconnu par ses pairs, enseignant dans les plus grandes universités, et praticien passé par de grandes institutions internationales, il s'attache sans relâche à analyser le fonctionnement de notre économie, qu'il commente régulièrement dans les médias et dans ses ouvrages à succès. Parmi ses

objets de prédilection : l'imperfection des marchés financiers et leur régulation, l'économie du développement, le FMI, et bien sûr les inégalités. C'est justement ce dernier défi que l'ancien conseiller de Bill Clinton a souhaité placer au cœur de son nouvel ouvrage, *La Grande Fracture* (Les Liens qui Libèrent) à paraître en septembre 2015. Le Prix Nobel d'Économie 2001 y présente un diagnostic richement argumenté, en démontrant que les inégalités ne cessent de s'accroître, assignant de ce fait à l'argent un pouvoir sans limite. Résolument tourné vers l'action, il y formule des solutions pour sortir de ce cercle vicieux. Pour leur rentrée, les UP Conferences s'associent au Noise et vous invitent à une rencontre exceptionnelle avec Joseph Stiglitz, celui selon qui « ce n'est qu'en réformant notre démocratie – en faisant en sorte que notre système de gouvernement rende des comptes à l'ensemble du peuple et reflète mieux les intérêts de tous – que nous parviendrons à résorber la grande fracture et à rétablir la prospérité partagée ».

Une séance de dédicace avec Joseph Stiglitz de *La Grande Fracture*, en vente lors de la UP Conferences, conclura la soirée. Merci de noter que la conférence sera en anglais, sans traduction. <http://up-conferences.fr/evenement/rencontre-joseph-stiglitz-grande-fracture>

### Les 10 et 11 septembre :

Le Master 2 de Tourisme Culturel-Ingénierie de projets (de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3) ainsi que les Acteurs du Tourisme Durable organisent la première édition des Universités d'été du Tourisme Durable.

Malgré une prise de conscience pourtant généralisée, le tourisme durable tel qu'il existe aujourd'hui est souvent présenté comme l'opposé du tourisme de masse. Comment les professionnels du tourisme, hébergeurs, tour-opérateurs, prestataires, collectivités publiques, peuvent-ils inverser la tendance ? Etat des lieux du secteur et focus sur ses nouveautés !

Mais qui est le « touriste durable » : consommateur ou militant ? Le tourisme durable est-il rentable ? Qui pour le financer ? Blogs, réseaux sociaux, médias, quelle communication choisir ?

Autour de ces questions, l'association Acteurs du Tourisme Durable - ATD débattre à Paris les 10 et 11 septembre prochains lors de ces Universités d'été du tourisme durable. Une première journée ponctuée par les tables rondes, et une deuxième journée d'expérimentation « A la découverte des initiatives de tourisme durable en Ile de France ». Toutes deux seront marquées par les échanges, le « réseautage » et la convivialité. Pour cette première édition, plus de 150 professionnels du tourisme (entreprises, associations, territoires) sont attendus !

<http://www.tourisme-durable.org/universite-d-ete-du-tourisme-durable.html>

Les Universités d'été sont ouvertes aux membres du réseau ATD, aux professionnels du tourisme engagés ou non dans une démarche durable (privé, public, associatif), aux institutionnels et partenaires nationaux et internationaux, aux médias et porteurs de projet.

### Avant le 15 septembre :

Milipol Paris 2015 soutient activement les nouveaux entrepreneurs et l'innovation en organisant la première édition du Startup Challenge. Les start-up sont aujourd'hui des acteurs incontournables de l'innovation et du progrès qui bousculent les marchés traditionnels. Le concours récompensera LA start-up qui présentera la solution Cyber LA plus innovante en matière de lutte contre la criminalité. Grâce à ce challenge, les entrepreneurs d'aujourd'hui, qui seront les grands acteurs de demain, peuvent gagner en visibilité et obtenir un soutien financier assuré par MILLIPOL PARIS pour accompagner leur développement. Les structures candidates doivent œuvrer dans le domaine de la cybersécurité, avoir commercialisé 1 ou 2 produits sur le marché et témoigner d'une existence de plus de 2 ans. Ces critères permettent au jury de sélectionner des start-up relativement matures et de se concentrer sur des innovations déjà présentes sur le marché. Cinq finalistes seront sélectionnés et auront l'opportunité de présenter leur innovation lors de « pitch sessions » de 10 minutes chacune, en live sur le salon, le jeudi 19 novembre à partir de 10h devant le jury, les visiteurs et les exposants du salon. La start-up lauréate se verra remettre une dotation exceptionnelle d'une valeur de 5 000€. Elle disposera d'un stand équipé de 6m<sup>2</sup> sur le salon Milipol Paris 2017 et bénéficiera d'une couverture médiatique importante à l'occasion du salon. Pour participer, les start-up sont invitées à déposer leur candidature avant le 15 septembre 2015 <http://en.milipol.com/Formulaires/STARTUP-CHALLENGE>

### Le 17 septembre :

Le 17 septembre prochain de 18h30 à 20h30, Michel Didier, président de Coe-Rexecode, Louis Gallois et Denis Ranque, co-présidents de La Fabrique de l'industrie vous invitent à une conférence-débat en présence de Jean Pisani-Ferry (Commissaire général de France Stratégie), Gilles Koléda (économiste, auteur d'une étude pour La Fabrique), Jean-François Ouvrard (Directeur des études de Coe-Rexecode) pour débattre des effets des allègements du coût du travail sur la compétitivité et l'emploi dans l'Amphithéâtre AXA au 27 avenue Matignon, 75008 Paris.

Inscrivez vous sur [info@la-fabrique.fr](mailto:info@la-fabrique.fr)

### Les 24 septembre et 19 novembre :

Ces ateliers à destination des entreprises, des organisations publiques ou privées qui souhaitent appréhender ce que sont ces actifs immatériels, créateurs de valeurs futures sont organisés par Goodwill Management.

L'objectif :

Permettre d'évaluer la qualité de ses propres actifs immatériels, dont le capital humain, afin de les maintenir au meilleur niveau pour qu'ils pérennisent l'entreprise et ses Hommes.

Le format est simple : un jeudi tous les deux mois de 8h15 à 9h30 au 46 boulevard de Sébastopol (RER-Métro : Chatelet-Les-Halles).

- 24 septembre : Quel intérêt peut-il y avoir pour une DRH à évaluer et suivre avec des indicateurs réguliers son capital humain ?

- 19 novembre : Quels liens existent-ils entre mon capital immatériel et ma politique RSE ?

### Du 21 au 23 septembre :

Toutes les évolutions du secteur du commerce seront réunies en 1 lieu, 1 date et 2 salons : E-COMMERCE PARIS et DIGITAL(in)STORE. Une équation gagnante pour offrir aux professionnels un événement prospectif, où se retrouvent experts et décideurs de la vente en ligne et physique.

Rendez-vous du 21 au 23 septembre à Paris expo Porte de Versailles- Pavillon 1.

### Du 5 au 15 octobre :

Pôle emploi mobilise les entreprises d'Ile-de-France pour proposer toujours plus d'offres d'emploi, aux demandeurs d'emploi comme aux personnes en recherche de mobilité professionnelle.

Dans les 170 agences de la région seront organisées des sessions de recrutement sur le concept du job-dating, rencontres entre les recruteurs et les candidats qui auront été préparés en amont par les conseillers Pôle Emploi. L'année dernière

plus de 900 entreprises sont venues recruter directement dans les agences.

Le salon emploi virtuel permettra aux internautes de découvrir les espaces recruteurs des entreprises, postuler aux postes disponibles, et passer des entretiens à distance (par téléphone ou via webcam). Le site sera ouvert dès le 28 septembre.

Des tchats seront organisés pour les demandeurs d'emploi, sur des thématiques fortes telles que la formation ou la création d'entreprise, mais également avec des entreprises qui recrutent.

Mardi 13 octobre de 11h à 12h, un tchat à destination des entreprises permettra de dialoguer en direct avec des experts en droit du travail de la DIRECCTE et avec des experts recrutements de Pôle emploi.

Ainsi en mobilisant entreprises et demandeurs d'emploi, cette quinzaine mettra en lumière le métier des conseillers Pôle emploi : assurer la rencontre entre l'offre et la demande.

Au programme des Rendez-vous de l'Emploi :

- 350 sessions de recrutement organisées dans les agences
- Un salon de l'emploi virtuel accessible à tous sur internet
- Des opérations pour les employeurs avec :

\* 600 conseillers qui partiront à la rencontre des employeurs pour présenter les dispositifs et aides financières à l'emploi

\* Un tchat pour dialoguer en direct avec des experts en droit du travail et du recrutement

#### ■ Du 8 au 10 octobre :

En 2015, les Entretiens d'Odontologie-Stomatologie auront lieu le vendredi 9 octobre au Palais des Congrès Porte Maillot à Paris.

L'objectif de ce congrès professionnel d'exception est de réunir les connaissances actuelles autour du domaine de l'odontologie-stomatologie et d'échanger entre professionnels de terrain et experts hospitaliers sur les meilleures prises en charge adaptées aux patients en 2015 et notamment sur les thématiques suivantes :

- Santé générale : rôle spécifique du chirurgien dentiste,
- Esthétique et santé bucco-dentaire : éclaircissement interne et externe,
- Recouvrement radiculaire,
- Endodontie : de l'enfant à l'adulte, pulpe immature et pulpe infectée,
- Prothèse adjointe et conjointe : démontage, moyens d'ancrage, empreinte, occlusion.

Les inscriptions sont désormais ouvertes et le nombre de places étant limité, il est recommandé de s'inscrire à l'avance :

<http://www.lesentretiensdebichat.com/odontologiestomatologie/inscription>

#### ■ Avant le 16 octobre :

La Chambre de commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis, en partenariat avec le Comité d'Appui au Commerce Extérieur de la Seine-Saint-Denis (CEDAX) organise les trophées 'Excellenc' Export de la Seine-Saint-Denis.

Ce prix a pour objectif d'encourager et distinguer les entreprises du département qui ont mis en place des actions innovantes et exemplaires pour intégrer l'export dans leur stratégie de développement.

Les entreprises sont invitées à poser leur candidature avant le 16 octobre 2015 en postulant dans l'une des trois catégories proposées :

- \* Primo exportateur- Espoir de l'Export
- \* Croissance significative à l'export
- \* Implantation réussie sur un marché étranger

<http://www.cci93-idf.fr>

#### ■ Avant le 27 octobre :

Les Prix ESS mettent en lumière les démarches les plus remarquables des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire en matière de performance économique, d'impact local et d'innovation sociale.

Pour l'édition 2015 du Mois de l'ESS, le réseau des CRESS et le CNCRES lancent les Prix ESS. L'objectif est de promouvoir et de valoriser les entreprises de l'économie sociale et solidaire, de les soutenir et d'accompagner leur développement et enfin d'identifier de nouvelles structures dans les territoires.

Quatre prix seront décernés par un jury, composé des membres du réseau des CRESS et des partenaires du Mois, lors du lancement du Mois de l'ESS, le 27 octobre 2015, au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique :

- Prix N°1 : Performance économique
- Prix N°2 : Impact local
- Prix N°3 : Innovation sociale
- Prix N°4 : Coup de cœur

Quel est le gain ?

- Un chèque de 10 000 €
- Une vidéo de présentation des lauréats et de leurs soutiens qui sera largement diffusée
- Un soutien sur mesure et un accompagnement au développement par les partenaires.

#### ■ Les 18-19-20 octobre :

Du 18 au 20 octobre prochain, tous les acteurs internationaux des secteurs bio et bien-être se donnent rendez-vous à NATEXPO 2015, le révélateur des bio-tendances. Du côté des visiteurs comme des exposants, de plus en plus de professionnels traversent les frontières pour nouer de nouvelles relations commerciales sur l'unique salon professionnel de la bio à Paris. Le salon enregistre déjà une participation internationale en hausse, avec une centaine d'exposants internationaux annoncés, venus d'une vingtaine de pays différents. Ils seront pour la première fois réunis sur un seul et même pôle pour accentuer leur visibilité et faciliter leur identification par les visiteurs. De plus, le salon attend également de nombreux visiteurs du monde entier : lors de la précédente édition, 12% des visiteurs étaient étrangers, issus de 64 pays différents. Pour les professionnels, NATEXPO représente une clé d'entrée sur le marché français ainsi qu'une porte ouverte des acteurs français sur l'exportation.

<http://www.natexpo.com/fr/visiter/booking/>

#### ■ Le 3 novembre :

Dans le cadre de la transition énergétique, les systèmes d'approvisionnement en électricité français et allemand font l'objet d'une transformation profonde. Cette transformation exige d'importantes évolutions afin de continuer à assurer la sûreté et la stabilité des réseaux.

Au-delà des réseaux d'électricité, qui doivent être adaptés et renforcés, les services système, traditionnellement fournis par les grandes centrales électriques conventionnelles, sont soumis à de profonds changements. À l'avenir, les installations renouvelables seront de plus en plus amenées à prendre en charge ces services système afin d'assurer la sécurité du système électrique.

A quoi correspondent les services système ? Dans quelle mesure les services système seront-ils amenés à évoluer au cours des prochaines années et comment s'effectuera le changement des prestataires de ces services ? Quelle adaptation du cadre réglementaire devra accompagner ces changements ? Dans ce contexte, quelles solutions techniques innovantes le photovoltaïque apporte-t-il afin de relever les nouveaux défis de la transition énergétique et quels nouveaux modèles commerciaux s'offrent à l'énergie solaire au service de la sécurité du système électrique ?

Toutes ces questions seront abordées sous l'angle d'un échange d'expériences franco-allemand à l'occasion de la conférence photovoltaïque du 3 novembre.

<http://enr-ee.com/fr/>

# Diverses mesures des lois Rebsamen et Macron

## CDD, CDI intérimaire, emploi et formation

Possibilité de renouveler deux fois les CDD, création du compte personnel d'activité, sanctuarisation du régime des intermittents du spectacle, renforcement de l'alternance et des contrats aidés, assouplissement de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapé... Au-delà de l'assouplissement du travail du dimanche et de la grande réforme structurelle des IRP et des prud'hommes, les lois Rebsamen et Macron adoptées cet été instaurent aussi des mesures intéressantes pour les employeurs et les salariés, qui méritent une analyse détaillée.

À CLASSER SOUS

EMPLOI ET CHÔMAGE 06 / 15

**S**i la loi Macron n° 2015-990 du 6 août 2015 et la loi Rebsamen n° 2015-994 du 17 août 2015 sont surtout connues pour l'une pour des mesures assouplissant le travail dominical, pour l'autre pour la grande réforme structurelle des IRP, elles créent ou adaptent aussi de nombreux dispositifs intéressants pour les employeurs. Nous vous présentons ici l'ensemble des mesures relatives à l'emploi, à la formation et aux contrats de travail.

**À NOTER** Un article de la loi Rebsamen a été censuré par décision du Conseil constitutionnel du 13 août 2015 (n° 2015-720 DC), celui qui prévoyait d'habiliter le gouvernement à simplifier, par ordonnance, l'organisation de la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC, ex-1 % logement). Retournée pour des raisons procédurales, cette disposition sera réintroduite dans un prochain projet de loi.

### 1 Le CDD et le CDI

#### RENOUVELLEMENT DU CDD ET DU CONTRAT DE MISSION

Jusqu'à présent, les contrats de travail à durée déterminée et les contrats de mission (travail temporaire) ne pouvaient être renouvelés qu'une fois. Répondant à un objectif d'assouplissement de ces contrats, la loi Rebsamen (art. 55) instaure la possibilité de les renouveler deux fois (C. trav., art. L. 1242-8 et L. 1251-12 modifiés). Cette mesure ne remet pas en cause la durée maximale de ces contrats, qui reste de 18 mois, renouvellement(s) inclus.

Cette règle est applicable aux contrats en cours, soit au 19 août 2015 (lendemain de la publication au *Journal officiel* du texte). Ainsi, un CDD ou un contrat de mission en cours à cette date pourra être renouvelé deux fois, ou une nouvelle fois s'il a déjà été renouvelé. Seule exigence : respecter la durée maximale de 18 mois.

#### DISPENSE DE SAISINE DE L'IT POUR LES SALARIÉS SAISONNIERS PROTÉGÉS

Certains salariés visés à l'article L. 2415-1 du Code du travail (DS, DP, élu du CE, conseiller prud'hommes, etc.) bénéficient d'une protection particulière en cas de rupture du CDD : un mois avant l'arrivée du terme, l'employeur doit saisir l'inspecteur du travail. Ce dernier doit vérifier que le salarié ne fait pas l'objet d'une mesure discriminatoire (C. trav., art. L. 2421-8). Conformément à l'article 49 de la loi Rebsamen, l'employeur est dispensé de cette saisine s'il s'agit de salariés saisonniers pour lesquels, en application du contrat de travail ou d'une convention ou un accord collectif étendu, l'employeur a l'obligation de reconduire le contrat pour la saison suivante (C. trav., art. L. 2421-8-1 nouveau). Cette disposition est applicable depuis le 19 août 2015.

**À NOTER** Aux termes de l'article L. 1244-2 du Code du travail, l'obligation de reconduction du CDD saisonnier pour la saison suivante peut être prévue par le contrat de travail ou par une convention ou un accord collectif de travail. Cet article n'exige pas que la convention ou l'accord collectif soient étendus, contrairement à ce que prévoit le nouvel article L. 2421-8-1. Cela signifie-t-il que l'employeur doit saisir l'inspecteur du travail si la

convention ou l'accord collectif ne sont pas étendus ? À s'en tenir à la lettre du texte, la réponse est positive. On peut cependant, douter que ce soit l'intention du législateur.

## CDI INTÉRIMAIRE

Le contrat à durée indéterminée intérimaire (CDII) est entré en vigueur le 6 mars 2014 en application de l'accord sur la sécurisation des parcours professionnels des intérimaires du 10 juillet 2013, qui a été étendu. L'article 56 de la loi « Rebsamen » consacre ce dispositif en lui donnant un fondement légal, mais prévoit que les dispositions qui en organisent la mise en œuvre seront temporaires. En effet, l'article de la loi concerné n'a vocation à s'appliquer qu'aux **contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2018** (art. 56, IX de la loi).

**À NOTER** Le gouvernement présentera au Parlement, au plus tard le 30 juin 2018, un rapport, établi après concertation avec les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs représentatives, et après avis de la Commission nationale de la négociation collective, sur les conditions d'application de ce dispositif et sur son éventuelle pérennisation.

### ■ La conclusion d'un CDI...

Une entreprise de travail temporaire (ETT) peut conclure avec un salarié un CDI pour l'exécution de **missions successives** (art. 56, I).

Ce contrat est régi par les dispositions du Code du travail relatives au CDI, sous réserve des dispositions qui suivent.

Établi par écrit, le contrat de travail comporte notamment les mentions suivantes (art. 56, II de la loi) :

- l'identité des parties ;
- le cas échéant, les conditions relatives à la durée du travail, notamment le travail de nuit ;
- les horaires auxquels le salarié doit être joignable pendant les périodes d'intermission ;
- le périmètre de mobilité dans lequel s'effectuent les missions, qui tient compte de la spécificité des emplois et de la nature des tâches à accomplir, dans le respect de la vie personnelle et familiale du salarié ;

## LES PROPOSITIONS DE FRANCE STRATÉGIE SUR LE CPA

En vue d'alimenter les débats à venir sur la mise en œuvre du compte personnel d'activité (CPA), France Stratégie a remis au Premier ministre, le 9 octobre, un rapport qui propose plusieurs principes et scénarios (v. l'actualité n° 16933 du 13 octobre 2015). Le compte, ouvert dès 16 ans, pourrait centraliser les informations sur un grand nombre de droits sociaux (CPF, Compte de prévention de la pénibilité, CIF, droits au chômage, etc.), comptabilisés en points.

Dans un premier scénario, grâce à une forme de fongibilité, certains droits (CET, épargne salariale, etc.) pourraient être mobilisés en vue de financer des formations.

Selon un deuxième scénario, le compte pourrait aussi être mobilisé pour libérer du temps et financer des activités socialement utiles (service civique, associatif, etc.). Dans le respect d'un principe de solidarité, des abattements supplémentaires seraient accordés à des publics fragiles. Selon le troisième scénario, le compte pourrait aussi recenser des droits couvrant des risques (maladie, retraite, etc.). La portabilité de ces droits serait étendue et leurs titulaires bénéficieraient ainsi d'une information complète, notamment en faveur des mobilités, pour lutter contre la segmentation des prises en charges entre les branches caisses, etc.

- la description des emplois correspondant aux qualifications du salarié ;
- le cas échéant, la durée de la période d'essai ;
- le montant de la rémunération mensuelle minimale garantie ;
- l'obligation de remise au salarié d'une lettre de mission pour chacune des missions qu'il effectue.

Le contrat doit prévoir le versement d'une **rémunération mensuelle minimale garantie** au moins égale au produit du montant du smic par le nombre d'heures correspondant à la durée légale hebdomadaire pour le mois considéré, compte tenu, le cas échéant, des rémunérations des missions versées au cours de cette période (art. 56, III).

Le CDII peut prévoir des périodes sans exécution de mission, dites « **périodes d'intermission** ». Ces périodes sont assimilées à du **temps de travail effectif** pour la détermination des droits à congés payés et pour l'ancienneté (art. 56, II).

De même, pour apprécier la durée minimale de présence dans l'entreprise requise pour être électeur ou éligible dans l'ETT, il faut additionner les périodes de mission et d'intermission effectuées par le salarié (art. 56, VIII). Même disposition pour le droit au congé de formation des jeunes travailleurs (25 ans et moins) (art. 56, VII de la loi).

### ■ ... pour des missions successives

Chaque mission donne lieu à (art. 56, I) :

- la conclusion d'un **contrat de mise à disposition** entre l'ETT et le client utilisateur, dit « entreprise utilisatrice » ;
- l'établissement, par l'ETT, d'une **lettre de mission** pour le salarié.

La **durée totale de la mission** du salarié lié par un CDI avec l'ETT ne peut excéder **36 mois** (art. 56, VI), au lieu de 18 mois dans le cas général (9 ou 24 mois dans certains cas).

Les missions sont régies par les dispositions du Code du travail relatives au travail temporaire, sous réserve des adaptations prévues par l'article 56 de la loi Rebsamen, et à l'exception des articles relatifs à :

- la **période d'essai** (C. trav., art. L. 1251-14 et L. 1251-15) ;
- l'indemnité compensatrice de congé payé (C. trav., art. L. 1251-19) ;
- la **rupture anticipée** du contrat de mission (C. trav., art. L. 1251-26 à L. 1251-28) ;
- l'**indemnité de fin de mission** (C. trav., art. L. 1251-32 et L. 1251-33) ;
- la **succession des contrats de mission** (C. trav., art. L. 1251-36).

**À NOTER** Autrement dit, pour la période d'essai et l'indemnité compensatrice de congés payés, ce sont les dispositions de droit commun applicables aux CDI qui s'appliquent. Par ailleurs, le CDI intérimaire ne donne pas droit à l'indemnité de fin de mission. S'agissant de sa durée, le CDII n'est à notre sens pas soumis à une durée maximale, la loi encadrant seulement la durée de chaque mission. Mais ce point reste à être confirmé.

## 2 Le compte personnel d'activité

### OBJET ET BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF

Sous un titre III intitulé « **Sécurisation des parcours et retour à l'emploi** », l'article 38 de la loi Rebsamen ins-

taure un nouveau dispositif dans lequel le gouvernement voit « la base d'une vraie sécurité sociale professionnelle » : le compte personnel d'activité.

Aux termes de ce texte, **chaque personne** devra disposer au **1<sup>er</sup> janvier 2017** d'un compte personnel d'activité rassemblant, dès son entrée sur le marché du travail et **tout au long de sa vie professionnelle**, indépendamment de son statut, les **droits sociaux personnels** utiles pour sécuriser son parcours professionnel.

**À NOTER** On ne connaît pas encore les droits qui seront rassemblés sur le CPA. L'exposé des motifs du projet de loi mentionne le compte personnel de formation (CPF) et le compte personnel de prévention de la pénibilité. Mais on peut aussi penser aux droits portables à une complémentaire santé, aux droits rechargeables de l'assurance chômage, au compte épargne-temps (CET), etc. Sur les propositions faites par France Stratégie, v. l'encadré page 2.

## CONCERTATION ET NÉGOCIATION AVANT LA MISE EN PLACE DU COMPTE

La loi invite le gouvernement à ouvrir avant le 1<sup>er</sup> décembre 2015 une **concertation** avec les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel, en vue de la création du CPA au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Elle prévoit en outre que les partenaires sociaux pourront, s'ils le souhaitent, ouvrir une **négociation** sur la mise en œuvre du compte.

Le gouvernement présentera au Parlement un **rapport** sur les modalités possibles de mise en œuvre de ce dispositif avant le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**À NOTER** La mise en œuvre du CPA sera au programme de la conférence sociale du 19 octobre prochain, le dispositif devant être intégré au projet de loi sur la réforme du Code du travail qui doit être présenté début 2016.

## 3 L'alternance et les contrats aidés

### ÉVOLUTIONS DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Deux mesures de la loi Rebsamen (art. 53) visent à favoriser la relance de l'apprentissage, alors que le nombre de contrats est en baisse depuis bientôt trois ans.

#### ■ Une période de libre rupture de 45 jours

Avant l'intervention de la loi Rebsamen, le contrat d'apprentissage pouvait être rompu librement par l'apprenti comme par l'employeur pendant les deux premiers mois d'apprentissage.

Aux termes de la loi nouvelle, les contrats d'apprentissage **conclus depuis le 19 août 2015** (lendemain de la date de publication de la loi) peuvent être rompus librement par l'une ou l'autre des parties jusqu'à l'échéance des **45 premiers jours**, consécutifs ou non, de **formation pratique en entreprise** effectuée par l'apprenti (C. trav., art. 6222-18 modifié).

La réforme permet de ne prendre en compte que le temps passé en entreprise et pas les jours où l'apprenti suit sa formation théorique en CFA. Il s'agit d'éviter les situations dans lesquelles la période de libre rupture s'achève sans que l'apprenti et l'employeur aient réellement eu le temps de collaborer.

#### ■ Les conditions d'application de l'aide à l'apprentissage dans les PME pérennisées

La loi de finances pour 2015 (L. n° 2014-1654 du 29 décembre 2014, art. 123) a instauré une aide régionale d'au moins 1 000 € au profit des entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent un **premier apprenti** ou accroissent leurs effectifs d'apprentis. Ce texte prévoyait qu'à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2015**, cette aide ne serait plus octroyée qu'aux entreprises relevant d'un **accord de branche** comportant des engagements en faveur de l'**alternance**.

Mais l'article 52 de la loi Rebsamen **supprime cette condition** qui ne sera donc pas mise en œuvre (C. trav., art. L. 6243-1-1 modifié). L'aide continuera donc d'être versée selon les conditions en vigueur avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

#### ■ La prolongation de l'habilitation de certains Octa

Alors que la loi Formation du 5 mars 2014 réformant la collecte de la taxe d'apprentissage par les **Octa** (organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage) prévoyait de mettre un terme aux **habilitations** en cours au plus tard au 31 décembre 2015, la loi Rebsamen (art. 41) prolonge la validité de l'habilitation jusqu'au **31 décembre 2018**.

Cette mesure est toutefois réservée aux Octa dont le champ d'intervention correspond à un CFA (centre de formation des apprentis) **national** et un organisme gestionnaire national.

**À NOTER** Cette disposition, introduite par amendement, vise à permettre aux CFA nationaux et notamment aux « compagnons du devoir », d'assurer la continuité de leur activité sans réduire le nombre d'apprentis accueillis. Il s'agit de laisser le temps à la réorganisation de ces organismes avant que l'Octa qui assure leur financement perde son habilitation.

## AMÉNAGEMENTS DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

#### ■ Le contrat de professionnalisation « nouvelle chance »

La loi Rebsamen (art. 42) offre aux **chômeurs de longue durée** la possibilité de bénéficier d'un contrat de professionnalisation dans des conditions **dérogatoires**.

Les personnes **inscrites depuis plus d'un an** sur la liste des demandeurs d'emploi peuvent en effet, depuis le 19 août 2015, bénéficier :

– d'un **contrat** plus long que le contrat de professionnalisation de droit commun (six à 12 mois), sa durée pouvant atteindre **24 mois** (C. trav., art. L. 6325-11);

– et d'une **formation** plus longue. La durée des actions d'évaluation et d'accompagnement, ainsi que les enseignements généraux, professionnels et technologiques peut **dépasser 25 % de la durée du contrat**, alors qu'elle est normalement comprise entre 15 et 25 % de cette durée (C. trav., art. L. 6325-13 et L. 6325-14).

**À NOTER** La création du contrat de professionnalisation « nouvelle chance » avait été annoncée par le ministre du Travail lors de la présentation du plan de lutte contre le chômage de longue durée, le 9 février 2015. Ces modalités particulières d'application du contrat de professionnalisation étaient déjà ouvertes à certains publics cibles, à savoir les jeunes peu ou pas qualifiés et les bénéficiaires de minima sociaux ou d'un contrat aidé (C. trav., art. L. 6325-1-1 modifié).

### ■ Une période d'acquisition chez plusieurs employeurs

La loi Rebsamen (art. 54) vise à faciliter les possibilités d'accueil des bénéficiaires du contrat de professionnalisation dans plusieurs entreprises. Le dispositif associe aujourd'hui des enseignements généraux dispensés par des organismes de formation et l'acquisition d'un savoir-faire par l'exercice d'activités professionnelles dans une entreprise. Afin d'enrichir cette formation pratique, le contrat de professionnalisation va bientôt pouvoir comporter des **périodes d'acquisition d'un savoir-faire auprès de plusieurs employeurs**.

Pour mettre en œuvre ces périodes, une **convention** sera conclue entre l'employeur, les entreprises d'accueil et le salarié. Les modalités de l'accueil et le contenu de la convention seront définis par **décret** (C. trav., art. L. 6325-2 modifié).

**À NOTER** La publication de ce texte est attendue au cours du mois de novembre.

### AMÉNAGEMENTS DU CUI EN FAVEUR DES SENIORS

#### ■ Une durée maximale de cinq ans pour les seniors ayant des difficultés d'insertion

L'article 43 de la loi Rebsamen assouplit la possibilité de prolonger les contrats uniques d'insertion (CUI) conclus avec des personnes de 50 ans et plus.

Auparavant, la durée d'un CUI (conclu à durée déterminée) et de l'aide à l'insertion qui y est associée pouvait être prolongée jusqu'à **cinq ans** (au lieu de deux ans maximum), pour les salariés de 50 ans et plus bénéficiaires du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation temporaire d'attente (ATA) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Depuis le 19 août 2015, la possibilité de prolonger le contrat et l'aide jusqu'à cinq ans n'est plus limitée aux bénéficiaires de minima sociaux, mais bénéficie de manière générale à **toutes les personnes de 50 ans et plus** rencontrant des **difficultés particulières** qui font obstacle à leur insertion durable dans l'emploi. Cette faculté est ouverte aussi bien dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C. trav., art. L. 5134-23-1 et L. 5134-25-1 modifiés) que dans le cadre d'un contrat initiative-emploi (C. trav., art. L. 5134-67-1 et L. 5134-69-1 modifiés).

#### ■ Une prolongation possible jusqu'à la retraite pour les seniors d'au moins 58 ans

Pour les bénéficiaires âgés de **58 ans ou plus**, le CUI peut désormais être prolongé **au-delà de la durée maximale** (de deux ans ou de cinq ans) jusqu'à la date à laquelle ils seront autorisés à faire valoir leurs droits à la **retraite**. Cette dérogation est ouverte tant dans le cadre du CUI-CAE (C. trav., art. L. 5134-25-1 modifié) que dans celui du CUI-CIE (C. trav., art. L. 5134-69-1 modifié).

**À NOTER** Cette mesure vise à éviter qu'une personne sorte d'un contrat aidé et se retrouve sans emploi alors qu'il est proche de la retraite. Mais si le contrat peut être prolongé, la loi ne prévoit pas de prolonger d'autant l'attribution de l'aide associée.

#### ■ Une dérogation à la durée minimale hebdomadaire en CUI-CIE

Une dérogation à la durée minimale de travail hebdomadaire dans le cadre du contrat initiative-emploi

(CUI-CIE) est introduite par la loi Rebsamen (art. 43). L'aide peut ainsi être attribuée au bénéficiaire d'un contrat prévoyant une **durée inférieure à 20 heures par semaine** pour répondre aux besoins d'un **salarié âgé de 60 ans ou plus** (C. trav., art. L. 5134-70-1). Pour bénéficier de cette dérogation, ce dernier doit être éligible à un dispositif d'intéressement à la reprise d'activité des bénéficiaires des allocations du régime de solidarité (cumul ASS-revenu, prime forfaitaire mensuelle, Accre-ASS).

**À NOTER** La possibilité de déroger à la durée minimale de 20 heures hebdomadaires est aussi prévue dans le cadre du CUI-CAE dans le secteur non-marchand au bénéfice des personnes rencontrant des « difficultés particulièrement importantes » (C. trav., art. L. 5134-26).

### AMÉNAGEMENTS DES CDDI

L'article 46 de la loi Rebsamen assouplit les conditions d'accès au **CDD d'insertion** (CDDI) dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) au profit des personnes « sous main de justice ».

En principe, les entreprises d'insertion (C. trav., art. L. 5132-5), les associations intermédiaires (C. trav., art. L. 5132-11-1) et les ateliers et chantiers d'insertion (C. trav., art. L. 5132-15-1) ne peuvent conclure des CDDI d'une **durée inférieure à quatre mois**.

Depuis le 19 août 2015, ce **plancher ne s'impose pas** dans le cadre des contrats conclus avec des personnes ayant fait l'objet d'un **condamnation** et bénéficiant d'un **aménagement de peine**.

La complexité du parcours d'insertion de ce public particulier peut en effet nécessiter des périodes d'activité hors du milieu pénitentiaire d'une durée de moins de quatre mois.

Par ailleurs, la loi introduit un **nouveau cas de rupture anticipé des CDDI**: les contrats peuvent désormais être rompus avant leur terme, à l'**initiative du salarié**, lorsque la rupture a pour objet de lui permettre de suivre une **formation qualifiante**. La qualification visée doit être inscrite au RNCP, être reconnue dans les classifications de branche, ou ouvrir droit à un certificat de qualification professionnelle de branche ou interbranche (C. trav., art. L. 6314-1).

### REMPLACEMENT DU CAE-COM PAR LE CUI-CIE

La loi Macron (art. 275) prévoit le **remplacement** du contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM) par le CUI-CIE dans les départements d'outre-mer (DOM), à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon. En effet, avec moins de 4000 CAE-DOM conclus en 2014, ce dispositif spécifique à l'outre-mer n'a pas rempli les objectifs qui lui avaient été assignés.

À cet effet, le gouvernement est autorisé **jusqu'au 6 août 2016** à prendre plusieurs mesures par **ordonnance**:

- pour supprimer le **CAE-DOM** et donc les dispositions relatives à ce dispositif (C. trav., art. L. 5522-5 à L. 5522-20);
- pour étendre et **adapter à l'outre-mer le CUI-CIE** (C. trav., art. L. 5134-65) afin de remobiliser les employeurs pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi;
- pour supprimer les dispositions législatives relatives au **contrat d'insertion par l'activité** (CASF, art. L. 522-1 4°, L. 522-8 et L. 522-9) qui de fait n'est plus mobilisé depuis 2012.

**À NOTER** Un projet d'ordonnance, un projet de décret en Conseil d'État et un projet de décret simple ont été transmis aux partenaires sociaux mi-septembre pour opérer la mise en œuvre du CUI-CIE en outre-mer. Le dispositif applicable en métropole serait un peu aménagé pour s'appliquer à l'outre-mer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## 4 Les mesures relatives à la formation

### PRISE EN CHARGE DE LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS DES TPE EN FORMATION

L'article 277 de la loi Macron vise à autoriser les Opcas à prendre en charge la rémunération des salariés des entreprises de moins de dix salariés, dès lors qu'ils sont en formation dans le cadre du plan de formation (*C. trav., art. L. 6332-6, 10<sup>e</sup> modifié*).

Les modalités de cette prise en charge devront être définies par décret en Conseil d'État.

**À NOTER** Cette prise en charge de la rémunération des salariés en formation dans les TPE a déjà pu être organisée dans certains secteurs. En effet, l'ANI « formation » du 14 décembre 2013 (*art. 39*) permet de la mettre en place par accord de branche en la limitant au coût horaire du smic par heure de formation. La DGEFP a en outre précisé que cette prise en charge pouvait se faire en vertu d'accord de branche ou d'une décision du conseil d'administration de l'Opcas (*Questions-réponses sur les Opcas, décembre 2014, question 8-4*).

### RÉFORME DE L'AFPA

Selon l'article 39 de la loi Rebsamen, le statut de l'Afpa (Association pour la formation professionnelle des adultes) va évoluer par voie d'ordonnance dans les 18 mois suivant la promulgation de la loi, soit d'ici au 17 février 2017.

Afin de la positionner en tant qu'acteur du marché concurrentiel de la formation professionnelle et de préciser ses missions de service public, l'Association deviendra un **Epic** (établissement public industriel et commercial). En outre, pour contribuer à assurer sa pérennité financière, l'Afpa gèrera l'ensemble de son **patrimoine immobilier** à la place de l'État.

Par ailleurs, la loi précise le rôle de cet opérateur au sein du service public de l'emploi (*C. trav., art. L. 5315-1 nouveau*).

La participation de l'Afpa à la formation et à la qualification des personnes les plus éloignées de l'emploi, ainsi que sa contribution à leur insertion professionnelle sont ainsi reconnues par la loi Rebsamen. Celle-ci lui confie, en outre, la mission de contribuer à la politique de certification et à l'égal accès des femmes et des hommes à la formation, ainsi qu'à la promotion de la mixité des métiers.

### ENCADREMENT DES FORMATIONS AUX ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

La loi Rebsamen (*art. 40*) intègre de nouveaux articles au sein du Code de la sécurité intérieure pour enca-

drer les formations spécifiques aux activités privées de sécurité (*CSI, art. L. 625-1 à L. 625-7, L. 612-20-1 et L. 622-19-1 nouveaux*).

Les organismes délivrant les certifications nécessaires pour exercer ces activités n'étaient jusqu'à présent soumis à aucun contrôle, ce qui a pu conduire à des dérives et fraudes.

C'est pourquoi la loi prévoit que, désormais, ces organismes ne peuvent plus exercer sans avoir reçu une **autorisation administrative** de la part du Conseil national des activités privées de sécurité (Cnaps). Pour ce faire, le dirigeant doit répondre à des conditions de moralité et de formation. L'organisme, une fois son activité déclarée, doit faire l'objet d'une **certification** dont les modalités seront définies par décret en Conseil d'État (texte attendu pour février 2016). Un **contrôle** régulier est organisé et des sanctions pénales sont également prévues à l'encontre des personnes contrevenant à cette nouvelle réglementation.

## 5 De nouvelles modalités pour s'acquitter de l'OETH

La loi Macron élargit les possibilités offertes aux employeurs pour s'acquitter en partie de leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) (*loi, art. 272, 273 et 274*).

**À NOTER** Est soumis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % de son effectif total tout employeur occupant au moins 20 salariés (*C. trav., art. L. 5212-1 et L. 5212-2*).

### CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE AVEC UN TRAVAILLEUR INDÉPENDANT HANDICAPÉ

L'employeur peut s'acquitter partiellement de son obligation d'emploi de travailleurs handicapés, dans la limite de 3 % de l'effectif total de l'entreprise, en passant des **contrats de fourniture**, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des établissements ou services d'aide par le travail.

Désormais, l'employeur pourra également conclure de tels contrats avec des **travailleurs indépendants handicapés** (reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi). Un décret précisera les travailleurs indépendants handicapés concernés, ainsi que les modalités et limites de cet acquittement. Celui-ci sera déterminé soit en tenant compte du nombre de salariés exerçant pour le compte des travailleurs indépendants handicapés, soit de façon forfaitaire pour ceux relevant du régime micro-social prévu à l'article L. 133-6-8 du Code de la sécurité sociale (*C. trav., art. L. 5212-6 modifié*).

**À NOTER** Est présumée travailleur indépendant toute personne remplissant les conditions de l'article L. 8221-6, I ou de l'article L. 8221-6-1 du Code du travail.

### ACCUEIL D'UN ÉLÈVE DE MOINS DE 16 ANS EFFECTUANT UN STAGE D'OBSERVATION

Jusqu'à présent, seul l'accueil en stage de personnes handicapées de plus de 16 ans était pris en compte dans l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, dans la limite de 2 % de l'effectif total de l'entreprise.

Peut désormais être pris en compte l'accueil d'élèves handicapés de **moins de 16 ans** de l'enseignement général effectuant un **stage d'observation en entreprise** d'une semaine (*C. trav., art. L. 5212-7 modifié*).

**À NOTER** Sont concernés les élèves pour lesquels est versée la prestation de compensation du handicap, l'allocation compensatrice pour tierce personne ou l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

## ACCUEIL POUR UNE PÉRIODE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Dernière modalité d'acquittement de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés instituée par la loi Macron : l'accueil de personnes handicapées pour des périodes de **mise en situation en milieu professionnel** (PMSMP). Les modalités et les limites de cet acquittement seront précisées par décret (*C. trav., art. L. 5212-7-1 nouveau*).

**À NOTER** Les personnes handicapées accueillies en PMSMP sont prises en compte pour le calcul de la limite de 2 % de l'effectif total des salariés de l'entreprise pour l'acquittement partiel.

## 6 La sécurisation des droits des intermittents

### RÉGIME INTERMITTENT SANCTUARISÉ

Les intermittents du spectacle bénéficient de règles spécifiques d'indemnisation du chômage, prenant en compte la discontinuité spécifique de l'emploi des artistes et professionnels de la création. Ces règles, formalisées dans les annexes VIII et X de la convention d'assurance chômage, sont régulièrement remises en question à l'occasion de la renégociation de la convention, ce qui entraîne des tensions, des mouvements sociaux et une insécurité pour les professionnels concernés. C'est pour mettre fin à ces crises récurrentes et garantir le maintien du régime intermittent que l'article 34 de la loi Rebsamen sanctuarise le régime intermittent.

### ■ Les annexes VIII et X pérennisées...

Les intermittents du spectacle bénéficient de « conditions d'indemnisation » aménagées et leurs allocations sont financées par des contributions spécifiques à la charge de l'employeur (*C. trav., art. L. 5424-20 et L. 5424-21 nouveaux*).

La règle était inscrite dans le Code du travail et ne change pas, mais elle est amplement complétée.

Pour tenir compte des modalités particulières d'exercice des professions de la production **cinématographique**, de l'**audiovisuel** ou du **spectacle**, la loi précise que les **accords** relatifs au régime d'**assurance chômage** doivent comporter des **règles spécifiques** d'indemnisation des **artistes** et des **techniciens** intermittents du spectacle. Ces règles sont annexées au règlement général annexé à la convention d'assurance chômage (*C. trav., art. L. 5424-22 nouveau*).

Ainsi garantie par la loi, l'existence des annexes VIII et X du règlement général n'est donc plus susceptible d'être remise en cause par les partenaires sociaux.

### ■ ... et négociées au niveau des secteurs

Les règles spécifiques d'indemnisation des intermittents du spectacle seront dorénavant **négociées** entre les orga-

nisations d'employeurs et de salariés des **professions** de la production cinématographique, de l'audiovisuel ou du spectacle.

À cette fin, les organisations patronales et syndicales représentatives au niveau national interprofessionnel (qui gardent l'entière responsabilité de la négociation de la convention d'assurance chômage) leur transmettront un **document de cadrage** en temps utile (*C. trav., art. L. 5424-22 nouveau*).

### Contenu du document de cadrage

Ce document précisera les objectifs de la négociation sectorielle en ce qui concerne notamment :

- la **trajectoire financière**. Les négociateurs ne pourront ainsi pas remettre en cause l'équilibre financier imposé au niveau interprofessionnel au régime d'assurance chômage et seront sans doute amenés à s'inscrire dans une trajectoire de réduction globale du déficit ;

- le **respect de principes** applicables à l'ensemble des bénéficiaires du régime d'assurance chômage. Si l'objectif est de mieux appréhender les spécificités des professions du spectacle, les négociateurs ne pourront pas déroger à certains principes qui doivent bénéficier à tous les demandeurs d'emploi, intermittents ou non ;
- le **délai** dans lequel la **négociation** doit aboutir. Les partenaires sociaux détermineront donc au niveau interprofessionnel le moment et la durée de cette négociation sectorielle.

### Mise en place d'un comité d'expertise

Un comité d'expertise sur le régime intermittent (Services statistiques de l'État, Pôle emploi, Unédic, personnalités qualifiées, etc.) va être créé. Il évaluera toutes les **propositions** qui lui seront transmises en cours de négociation, à la demande de chacun des partenaires sociaux interprofessionnels ou professionnels. En cas d'accord conclu par les partenaires sociaux du spectacle, le comité d'expertise devra évaluer le respect par celui-ci de la **trajectoire financière** fixée par le document de cadrage (*C. trav., art. L. 5424-23 nouveau*).

Les modalités de mise en place et de fonctionnement de ce comité seront définies par un **décret** dont la publication est annoncée pour novembre 2015.

### À l'issue de la négociation

Dès lors qu'un accord respectant les objectifs définis par le document de cadrage aura été conclu dans le délai imparti, les **règles spécifiques** qu'il stipule seront **reprises par l'accord** relatif au régime assurance chômage.

**À défaut de conclusion** d'un tel accord, les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel fixeront les règles d'indemnisation du chômage applicables aux artistes et techniciens intermittents du spectacle (*C. trav., art. L. 5424-23 nouveau*).

## NOUVELLES CONDITIONS D'EMPLOI

### ■ La révision des listes d'emplois ouverts au CDD d'usage

La loi Rebsamen (*art. 34 II*) confie aux organisations représentatives d'employeurs et de salariés de la production cinématographique, de l'audiovisuel et du spectacle le soin de **réexaminer les listes des emplois** de ces professions pouvant être pourvus par la conclusion d'un **CDD d'usage** (CDDU). Les partenaires sociaux devront vérifier que chacun des emplois listés correspond bien aux critères du recours au CDDU (*C. trav., art. L. 1242-2, 3°*).

Si les listes ne sont pas actualisées avant le **31 mars 2016**, elles pourront l'être par arrêté des ministres en charge du Travail et de la Culture.

**À NOTER** Les partenaires sociaux des neuf branches employant des intermittents du spectacle se sont réunis, le 4 juin 2015, en présence des ministres du Travail et de la Culture, pour lancer les négociations de branche sur la liste des métiers autorisant le recours au contrat à durée déterminée d'usage (CDDU). Hayet Zeggar (Igas) a été nommé en tant que coordinatrice. Pour le moment, aucun calendrier précis n'a été retenu.

### ■ L'évolution de la situation dans l'emploi des intermittents

La loi Rebsamen retient deux pistes en vue d'améliorer la situation des intermittents dans l'emploi (art. 34 III et 34 IV).

#### Examen paritaire des périodes de maladie et maternité

Les organisations représentatives d'employeurs et de salariés des métiers du spectacle sont appelées à examiner l'évolution de la prise en compte des périodes de maladie et de maternité des salariés concernés. La loi ne précise pas la manière dont les partenaires sociaux devront rendre compte de cet examen paritaire, mais impose qu'ils s'y livrent avant le **31 janvier 2016**.

**À NOTER** Cette disposition fait écho à un constat du rapport remis au Premier ministre le 19 juin par Hortense Archambault, Jean-Denis Combexelle et Jean-Patrick Gille qui pointait les problèmes de prise en compte des périodes de maladie et de maternité des salariés du secteur. Le rapport allait cependant plus loin, en invitant les partenaires sociaux à se saisir de ces sujets lors de la renégociation de la convention d'assurance chômage.

#### Rapport gouvernemental sur les Intermittentes

Le gouvernement a jusqu'au **17 août 2016** pour transmettre au Parlement un rapport sur la situation des artistes et techniciennes intermittentes du spectacle. Ce rapport devra s'appuyer sur des données chiffrées et une enquête qualitative. Il concernera en particulier la proportion de femmes parmi les intermittents et son évolution, le nombre de femmes enceintes, leurs conditions d'accès aux prestations d'assurance maladie, maternité et chômage, la complémentarité entre les prestations fournies, la concorde des droits et les cas de non-recours aux droits, ainsi que les répercussions des grossesses et des congés de maternité sur les carrières professionnelles des intermittentes.

**À NOTER** Ce rapport permettra de remédier à l'absence de données sur la situation des femmes intermittentes. Il doit conduire notamment à trouver une solution pour que la prise d'un congé maternité ne soit plus synonyme de privation de ressources financières pour les femmes des métiers artistiques.

### ■ La participation des jeunes aux spectacles

La loi Rebsamen (art. 37) encadre la situation des jeunes de moins de 16 ans qui participent à des répétitions ou des spectacles et ne peuvent bénéficier des deux jours de repos consécutifs hebdomadaires garantis par la loi.

Elle prévoit en effet qu'un accord collectif étendu ou un accord d'établissement ou d'entreprise peut définir les conditions de dérogation à cette règle pour les jeunes

### L'OPCA DE BRANCHE COMPÉTENT DANS LES DOM, POUR LES INTERMITTENTS ET LES JOURNALISTES

Dans les secteurs qui emploient des intermittents du spectacle, des artistes-auteurs et des journalistes, les employeurs situés en outre-mer (DOM, Saint-Barthélemy et Saint-Martin) peuvent désormais verser leur contribution à l'Opca de leur branche.

En principe, en outre-mer, les contributions formation ne peuvent être collectées que par un Opca à compétence interprofessionnelle ou par un Opca qui y est autorisé par arrêté des ministres en charge de la Formation et de l'Outre-mer. Pour bénéficier d'une telle autorisation, l'Opca doit justifier d'une implantation géographique proche des entreprises et du respect d'un seuil de collecte spécifique (C. trav., art. D. 6523-2-1; Ar: du 2 février 2015, JO 13 juin, NOR: ETSD1501380A). Mais l'article 36 de la loi Rebsamen permet de déroger à ces règles. Les Opca des professions concernées n'ont, ainsi, pas besoin d'autorisation pour collecter les fonds de la formation sur ces territoires (C. trav., art. L. 6523-1).

de moins de 16 ans employés par un entrepreneur du spectacle, sous trois conditions (C. trav., art. L. 3164-2 modifié):

- les jeunes doivent bénéficier d'une période minimale de repos de 36 heures, dont au moins 24 heures consécutives;

- leur participation à une répétition ou un spectacle doit être de nature à contribuer à leur développement;

- leur participation doit s'effectuer dans des conditions qui garantissent la préservation de leur santé.

À défaut d'accord et si ces trois conditions sont réunies, l'inspecteur du travail peut autoriser le jeune à participer aux répétitions ou au spectacle.

Ces dérogations ne peuvent être accordées qu'après avis de la commission consultative chargée d'étudier les demandes d'autorisation individuelle d'engagement d'enfants (C. trav., art. L. 7124-1 et R. 7124-19).

### LIMITATION DU CUMUL EMPLOI-RETRAITE SANS RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

En principe, le cumul emploi-retraite n'est permis qu'après rupture du contrat de travail. Par dérogation, les artistes du spectacle ne sont pas tenus de mettre fin à leur contrat de travail pour faire valoir leurs droits à la retraite.

La loi Rebsamen (art. 35) limite la portée de cette exception. En effet, depuis le 19 août 2015, cette dérogation ne vaut plus pour l'ensemble des professionnels du spectacle mais seulement pour les artistes du spectacle dont l'emploi est réellement intermittent.

Ainsi, les salariés artistes-interprètes employés en CDI de droit commun ne peuvent plus cumuler pension et revenu sans avoir mis fin à leur contrat de travail (CSS, art. L. 161-22 modifié).

SOURCES// = L. n° 2015-990 du 6 août 2015, JO 7 août (loi Macron)

• L. n° 2015-994 du 17 août 2015, JO 18 août (loi Rebsamen)



CONSULTER LES DOCUMENTS SUR:  
[www.liaisons-sociales-quotidien.fr](http://www.liaisons-sociales-quotidien.fr)

**SOCIAL**

# Rapport Combrexelle : le ni oui ni non du CNPA

*Le conseiller d'État Jean-Denis Combrexelle a remis un rapport au Premier ministre concernant «la négociation collective, le travail et l'emploi». Le CNPA soutient une grande partie de ce rapport mais reste partagé sur son autre. Explications...*

Le CNPA soutient les propositions qui visent à préserver la spécificité et le dynamisme des PME-TPE, très nombreuses dans le secteur automobile, notamment :

- Définir un «ordre public conventionnel».
- Développer des accords d'entreprise-type, définis par accord de branche, qui permettraient de surmonter la difficulté du processus de négociation liée à l'absence

d'interlocuteurs représentatifs, avec une validation par referendum.

- Accélérer le processus de restructuration des branches pour que les conventions collectives, qui doivent rester le pilier du dialogue social, soient l'apanage des seules branches professionnelles réellement actives, solides et organisées.
- La nécessité d'ancrer dans le droit constitutionnel les



**Le Premier ministre Manuel Valls entouré de Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et de Jean-Denis Combrexelle, conseiller d'État.**

principes de la négociation collective.

Toutefois, l'organisme professionnel est plus circonspect concernant les propositions sur l'amélioration des méthodes de négociation et de la légitimité des acteurs, en particulier :

- Les «clauses de revoyure» automatiques, qui seraient associées aux accords de

branche à durée déterminée.

- La généralisation des accords majoritaires.
- Le renforcement du contrôle administratif tant au niveau de l'entreprise qu'à celui de la branche, en soulignant qu'un contrôle judiciaire de légalité serait nécessaire mais suffisant si le principe de l'accord majoritaire devait être retenu.



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 16 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



**fanny guinochet**  
@fannyguinochet

**9436**  
Tweets

**1225**  
Following

**3769**  
Followers

RT @SabineGermain: #CfdtBerger #ajis L'idée du compte personnel d'activité n'est pas tombée du ciel. Elle vient de nous.

RT @SabineGermain: #CfdtBerger #ajis L'idée du compte personnel d'activité n'est pas tombée du ciel. Elle vient de nous.



## “Débattre entre militants différents pour trouver la voie du combat uni”

### ■ Réunion-débat entre neuf militants syndicalistes à La Roche-sur-Foron (vallée de l'Arve, Haute-Savoie)

**“N**ous avons perdu 30 % de nos salaires. C'est la casse des acquis de 45, l'invention de la hiérarchie des normes. Il faut les arrêter.

– Avec le rapport Combrexelle, c'est une attaque centrale contre le Code du travail. Excellente analyse dans *Informations ouvrières*, qui nous sert pour le combat dans les boîtes.

– La question, c'est la grève tous ensemble qui est posée.

– La réunion du 6 juin a permis un échange large, sans se substituer aux syndicats.

– Les syndicats, c'est le premier point d'appui des travailleurs.

– On assiste à un véritable acharnement contre le Code du travail.

– Le Code du travail, c'est l'expression du rapport de force entre les classes sociales. C'est pour cela qu'ils veulent le vider de son contenu.

– J'étais à la fête de *L'Huma*. Je peux dire que, dans les discussions, les militants en avaient ras le bol du “syndicalisme rassemblé”, comme des grèves sans lendemain ; c'est la grève générale qui est dans les esprits. L'assemblée du 6 juin est présente à l'esprit de beaucoup, comme la mobilisation du 9 avril.

– Pour les prochaines élections dans ma boîte, j'ai essayé de proposer une liste commune CGT-FO. Mais dès qu'on monte dans la hiérarchie du syndicat, l'enthousiasme tombe et ça tergiverse... On entend dans les boîtes dire : “Il faudrait un nouveau mai 68.”

C'est une référence qui ressort tout le temps. Nous, on sait que la signification de 68 pour les travailleurs, ce n'est pas le fatras idéologique qu'on entend dans les médias, c'est la grève générale. »

#### “ON PEUT FAIRE BOUGER LES LIGNES”

« Des collègues disent que les appareils syndicaux bloquent. Mais le syndicat appartient aux syndiqués. On peut faire bouger les lignes. Il y a eu le 9 avril.

– On a la possibilité d'être le double de camarades, la prochaine fois qu'on se réunit ici.

Je suis syndiqué depuis quarante-trois ans. Les résultats les plus tangibles, c'est sur le terrain syndical, celui des revendications, qu'on les a obtenus. Les partis, je ne les vois pas dans le

tableau, pourtant je sais qu'on en a besoin. Seul ce que nous faisons ici a du sens : débattre entre militants différents pour trouver la voie du combat uni.

– Il y a une défiance extrême à l'égard des partis. Il suffit de voir l'effondrement des résultats aux élections. Regardez en Grèce, il y a eu 45 % d'abstention, malgré le vote obligatoire. Les travailleurs ne sont pas dupes.

– Le rôle des partis, c'est de surmonter les divisions sectorielles de la classe. Sans eux, c'est impossible, public, privé etc. Je veux qu'on soit autant dans la rue qu'aux urnes... Le Front de gauche a réussi à faire voter des motions.

– Ce qu'il nous faut, c'est une authentique représentation ouvrière. »

#### “UN PROCESSUS QU'IL FAUT AIDER”

« Le 10 octobre, 14 syndicats appellent à aller au ministère pour le retrait de la réforme des collèges. Il y a un appel aux parents pour qu'ils se joignent à la manifestation. C'est l'avenir des enfants et de l'école républicaine. C'est un processus qu'il faut aider.

– Oui, il y a le 10 octobre. Tout ça est vrai. Et il y a, le 16 octobre, à Annecy, un rassemblement par rapport à ce qui s'est passé chez Téfal. Il y a un enjeu national. C'est le droit du travail qui est en cause. J'y serai.

– On a évoqué l'avalanche de contre-réformes contre le Code du travail, mais il faut aussi se souvenir de l'ANI en 2013. C'est dans le droit-fil.

– Il nous faut multiplier les réunions comme celle-là dans la vallée de l'Arve, à la suite du 6 juin. Il y a une recherche chez les travailleurs, chez les militants.

– Le maître mot, c'est être sur le terrain des revendications précises. »

**A l'issue de la réunion, la décision est prise unanimement de préparer une nouvelle réunion plus large.**

**L'invitation à la réunion du 17 octobre pour constituer l'Association des amis d'Informations ouvrières est donnée.**

**Une commande de dix exemplaires du numéro spécial d'Informations ouvrières sur le rapport Combrexelle est faite.**

**Du soutien est versé pour la souscription au journal.** ■



# “Nous avons affaire à un crocodile avaleur d’emplois”

## ■ Un syndicaliste CGT à Pixmania (groupe Mutares) de la zone industrielle de Brétigny-sur-Orge (Essonne)

**Intervention faite lors de la réunion de militants ouvriers, le 22 septembre à Massy (Essonne), sous l’égide d’Informations ouvrières**

**N**otre service logistique traite des appareils électroniques, caméscopes, télévisions, etc. Notre convention collective, c’est le commerce de gros.

Valls dit : Il faut « adapter le cadre juridique du travail aux conditions actuelles ».

Nous avons fait l’expérience en 2014 de l’adaptation du cadre juridique, avec l’accord national interprofessionnel, l’ANI, combattu par la CGT et FO mais signé par la CFDT, CFTC et CGC et le Medef. A la vitesse de l’éclair, notre patron, soutenu par la CFDT, a liquidé 74 emplois (...). Nous ne sommes plus que 86 aujourd’hui. Cet été, on nous dit :

– que Pixmania est un mort-vivant. En 2010, nous traitions 70 000 produits et aujourd’hui plus que 3 000.

– que nous allons être transférés à ID Logistic, qui récupère en sous-traitance la logistique d’entreprises diverses, particulièrement l’agroalimentaire, style Auchan, etc.

Notre comité d’entreprise n’est pas encore consulté, notre service logistique Pixmania doit être transféré à ID Logistic dans les deux mois ! (...) Nous nous appuyons sur le Code du travail pour défendre nos emplois.

Pour le Code du travail, le transfert d’un service ne doit pas avoir pour objectif réel de transférer les contrats de travail d’un canard boiteux comme Pixmania à un liquidateur d’emplois comme ID Logistic.

### “NOUS ALLONS ÊTRE TRANSFÉRÉS, UNE LUTTE DIFFICILE NOUS ATTEND”

Pour qu’il y ait transfert au sens du Code du travail, il faut qu’il y ait maintien de nos contrats de travail dans le transfert à ID Logistic et poursuite de notre activité d’origine à ID Logistic. Or, l’activité logistique Pixmania est devenue quasi nulle.

La vérité aujourd’hui est qu’ID Logistic accueille d’autres services de logistique qui font le même travail que nous (...). Dès lors le transfert de nos 86 contrats de travail à ID Logistic, c’est une opération pour se débarrasser de nous.

L’expert-comptable désigné par la CGT, l’avocat de la CGT nous ont expliqué qu’ID Logistic, qui reprenait les services logistiques des entreprises n’est pas spécialisé dans le maintien des postes de travail mais dans leur liquidation, et qu’elle préfère travailler avec des intérimaires. Ça veut dire que nous avons affaire à un crocodile avaleur d’emplois, à un fabricant des statistiques du chômage.

Nous allons être transférés, une lutte difficile nous attend.

### “LEUR ENNEMI, C’EST LE CODE DU TRAVAIL”

L’étiquette du patron on s’en fout, on veut la sauvegarde de nos emplois.

Macron a confirmé au patronat le 28 août que « le Code du travail ne peut définir tout aujourd’hui ». Leur ennemi, c’est le Code du travail.

Et le rapport Combexelle contre le Code du travail qui vient de tomber ! Nos dirigeants syndicaux en haut n’ont pas un petit doigt à mettre dans la concertation, le « dialogue social » pour remettre en cause le Code du travail au prétexte de lui faire sa toilette, de le simplifier, finalement pour le détruire. Les travailleurs savent que le Code du travail concentre les droits qu’ils ont chèrement conquis, un par un, que c’est leur garantie minimum contre le plein pouvoir des patrons. Quoi faire alors pour défendre le Code du travail ? Les unions régionales Ile-de-France CGT et FO appellent à manifester le 8 octobre, dans la continuité du 9 avril. Nous étions 130 000 à Paris contre le pacte de responsabilité, contre la loi Macron. Nous voulons que cette manifestation du 8 octobre ait du contenu pour les travailleurs. Nous irons manifester sur un mot d’ordre d’unité : ne touchez pas au Code du travail !



Des délégués CGT et FO discutent ensemble des dangers pesant sur le Code du travail

Réunion de six représentants du personnel FO et trois CGT dans une usine de la branche professionnelle papier carton au sujet du rapport Combrexelle

Correspondant

Un représentant du personnel (RP) explique que le rapport Combrexelle préconise la destruction de la hiérarchie des normes (1. Code du travail ; 2. conventions collectives nationales (CCN) ; 3. accords d'entreprise) en permettant l'application d'un accord d'entreprise dérogatoire et inférieur à la CCN et même au Code du travail.

Un RP intervient en disant que de toute façon, maintenant, c'est clair, il faut que les représentants des différentes organisations syndicales s'opposent systématiquement à ce genre d'accord. Donc, il faut que nous soyons solidaires entre nous face aux tentatives de notre direction de nous diviser. Un autre précise que, de toute façon, il faudra faire attention aux règles de représentativité si ces mesures s'appliquent et il faudra se concerter avant de signer un quelconque accord.

Un représentant du personnel précise que des mesures permettraient d'éviter que seuls les délégués syndicaux puissent signer un accord après consultation de leurs adhérents et d'ouvrir des possibilités de signature aux élus du comité d'entreprise (CE) par exemple.

Un RP, élu du CE, précise : « Si un élu ose signer un accord de ce type sur un coin de bureau, il devra expliquer aux salariés les conséquences de ses actes... »

CHANTAGE À L'EMPLOI

Un RP explique le référendum qui a eu lieu chez l'entreprise SMART qui n'hésite pas à faire du chantage à l'emploi en cas de non-signature d'un accord permettant de déroger aux 35 heures, et donc aux heures supplémentaires. Les cadres, majoritaires, sont nombreux à avoir accepté le principe, mais ils ne bénéficient certainement pas des heures supplémentaires, car ils sont souvent au forfait...

Un représentant du personnel explique qu'un référendum, ça se prépare en informant le personnel et que l'on a vu de toute façon où ont mené les accords de compétitivité et de maintien dans l'emploi, chez les pneus Continental par exemple, où dans d'autres entreprises, car, au final, les patrons ont fermé l'entreprise et n'ont pas respecté l'accord.

Il en va donc de la pérennité de l'entreprise, car si on rogne les acquis des salariés, il faut s'attendre à des baisses de motivation et donc de productivité.

La pérennité de l'entreprise passe par le maintien des acquis et le maintien du pouvoir d'achat de ses salariés.

De manière générale, les camarades présents autour de la table font le constat que les directions de nombreuses entreprises se préparent déjà à l'offensive contre les salaires et les acquis des salariés, notamment en tentant d'orchestrer le discrédit des représentants du personnel, par exemple en laissant pourrir un certain nombre de problèmes quotidiens qui devraient être réglés depuis longtemps en mettant la faute sur le CHSCT par exemple. Ce n'est ni plus ni moins qu'une préparation psychologique à l'acceptation des salariés de la loi Rebsamen qui permet la fusion des trois instances.

Mais cela veut surtout dire qu'ils savent pertinemment que, sans l'aval des salariés, et face à la lutte organisée des salariés dans le cadre de leurs syndicats, ils ne pourront pas appliquer la destruction du CHSCT, des CE et des délégués du personnels dans la fusion en une seule instance fourre-tout !

"Il faut que nous soyons solidaires entre nous face aux tentatives de notre direction de nous diviser"



Toujours disponible

Le dossier spécial d'Informations ouvrières sur le rapport Combrexelle. Commandez-le auprès de l'administration du journal !

**BAS-RHIN****Congrès départemental le 15 octobre****Extraits de l'invitation**

**U**ne attaque sans précédent contre le Code du travail, le rapport Combrexelle, dont le but est de détruire les conventions collectives et les organisations syndicales qui les signent, laissant ainsi les salariés isolés dans la dépendance individuelle vis-à-vis du patron.

Une remise en cause du statut des fonctionnaires, qui, selon Macron, n'est « plus adéquat », ni « plus justifiable », à cause de « l'emploi à vie », qui n'est selon lui « plus défendable ».

La loi NOTRe qui vise à transférer et détruire les services publics de l'Etat, et à étrangler financièrement les communes et les collectivités territoriales.

La réforme des collèges qui fait exploser l'Education nationale en créant 5 000 établissements avec des horaires et des programmes différents.

Ce n'est qu'un inventaire incomplet des mesures et projets de ce gouvernement qui se fait le zélé serviteur du capital et de ses institutions : Union européenne, BCE et FMI. Comme le montre la politique de Tsipras en Grèce, il est impossible de satisfaire les reven-

dications des travailleurs sans rompre avec ces institutions.

Alors que François Hollande, avec sa comparse Merkel, verse des larmes de crocodile sur les réfugiés, il bombarde la Syrie, et il continue à vendre des armes et à entretenir les meilleurs rapports avec les pires dictatures et monarchies théocratiques, comme l'Arabie Saoudite, qui — au lendemain de sa nomination au comité consultatif des droits de l'homme de l'ONU — se prépare à exécuter, de manière barbare, un opposant de 21 ans.

**Toutes ces mesures se heurtent au rejet des travailleurs et suscitent chez les militants du mouvement ouvrier et syndical, et aussi les élus, la volonté d'organiser la résistance.**

**C'est à ces militants que s'adresse notre journal, Informations ouvrières, pour la tenue le 17 octobre, d'une réunion nationale des Amis d'Informations ouvrières, dans la suite de l'assemblée de militants syndicalistes et d'élus du 6 juin dernier.**

Nous t'invitons à discuter des moyens de développer le POI au congrès départemental le jeudi 15 octobre. ■



## Faire reculer les plans anti-ouvriers, à Air France et dans tous les secteurs

La répression qui s'abat contre les salariés, les militants d'Air France, est inadmissible. Les travailleurs, les syndicalistes, ne sont pas des voyous. Ils agissent pour défendre leurs droits collectifs, pour les revendications. Les pilotes, hôtesses de l'air, stewards, personnels au sol, refusant la division entre catégories, ont réalisé l'unité avec leurs organisations syndicales. Ils ont raison d'agir pour le retrait du plan ; comme les enseignants qui, le 10 octobre, manifestaient par milliers, avec des parents d'élèves, pour l'abrogation de la réforme du collège à l'appel de quatorze organisations syndicales... Le gouvernement Hollande-Valls, la direction d'Air France, portent une lourde responsabilité quant à cette situation. La « violence », les travailleurs de tous les secteurs, privé et public, la vivent tous les jours : pacte de responsabilité, loi Macron, rapport Combrexelle, loi Rebsamen, suppressions massives d'emplois dans le public et dans le privé, loi Touraine dans la santé. Alors oui, les salariés ont raison de s'unir avec leurs organisations pour combattre ces plans. La grève des enseignants, ces derniers jours, la grève à Air France, le 5 octobre, sont une nouvelle étape de l'unité entre toutes les catégories de salariés. Le 17 octobre, des militants ouvriers, syndicalistes, élus, agriculteurs, se réuniront à Paris autour d'*Informations ouvrières*, avec l'objectif de faire de ce journal une tribune libre permanente de la lutte de classe. Ils constitueront l'Association des amis d'*Informations ouvrières* au service de la classe ouvrière, pour aider à la réalisation de l'unité et, par la lutte de classe, faire reculer les plans du gouvernement et du patronat.

■ Jean-Charles MARQUISSET

## Vers le Ve Congrès ouvert du POI (21 et 22 novembre 2015)

### Préparation des congrès ouverts du POI dans les départements

#### ESSONNE

#### Compte rendu du bureau départemental du 5 octobre

**A** la veille de la manifestation nationale du 10 octobre pour l'abrogation de la réforme du collège, manifestation d'enseignants et de parents, nous appelons tous les comités locaux à mobiliser.

Le gouvernement Hollande-Valls a lancé les bombardements contre la Syrie. Les réfugiés fuient la guerre, les bombes frappent tout le monde. Nous réaffirmons notre opposition totale à la guerre.

Macron, à Londres, annonce qu'il faut rompre avec tous les acquis sociaux de 1936 et 1945. Il s'agit d'une attaque en règle contre le Code du travail, le statut des fonctionnaires, l'école publique et laïque de la République...

Le rapport sur le travail numérique pourrait conduire à supprimer trois millions d'emplois en France, ou à une déréglementation totale à emploi équivalent.

Le rapport Combrexelle, adossé aux annonces sur la fonction publique de Valls et Macron qui veulent s'attaquer au statut, la mise en place du PPCR, bien que cet accord soit minoritaire ; le rapport Bartolone qui vise à la fusion du Conseil économique et social et du Sénat, qui vise à intégrer les syndicats à l'Etat dans le cadre d'un système corporatiste... les résistances sont à la hauteur des attaques ; les travailleurs avec leurs syndicats font reculer à EDF ; à Air France, pilotes et personnels au sol sont unis face à la direction avec leurs organisations syndicales et dans la grève.

Sur le département, il y a la grève chez Pixmania. La poursuite des luttes des élus pour l'abrogation de la loi NOTRe et contre la baisse de la DGF.

De tout cela il faut tirer les conclusions que les suites du 9 avril doivent pouvoir exister...

**Dans cette situation et pour donner les suites du 6 juin, nous devons donner à la réunion des « Amis d'Informations ouvrières » le 17 octobre à 11 heures, à Paris, une place tout à fait particulière.** Nous avons déjà quatre inscrits, tous dirigeants syndicaux. Une dizaine de discussions sont en cours, en s'appuyant sur la réunion du 22 septembre dans l'Essonne, où nous avons réuni 43 militants et élus.

Dix camarades sont intervenus dans la discussion.

Le bureau départemental propose aux comités locaux :

- un plan très précis d'abonnements à *Informations ouvrières* pour revenir à hauteur des abonnements d'été, 248. Il insiste sur la poursuite de la souscription, et sur la nécessité de gagner de nouvelles ventes dans les entreprises et les services ;
- il invite tous les comités locaux à prendre des objectifs et à les réaliser sur la participation au 17 octobre des « Amis d'Informations ouvrières » à 11 heures, à Paris ;
- continuer le renforcement du parti et resserrer le règlement des cotisations.

#### CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

Nous avons enregistré 35 délégués. Ce congrès aura lieu le 7 novembre, de 9 heures à 16 h 30, à Massy.

Nous nous fixons l'objectif d'avoir quinze invités non POI : militants ouvriers, syndicalistes, élus.

Le rapport d'activité a été voté à l'unanimité par le bureau. ■

Photo correspondant





## Air France, Saint-Gobain, la conférence sociale, Eni concurrence EDF, la Patrouille suisse... la matinale de l'industrie



x

Email de votre ami :

Votre Nom :

Votre Email :

Saisissez le code de sécurité \* Code erroné \*



A lire ce matin dans la revue de presse :

- Deux salariés d'Air France témoignent

Le PDG de Saint-Gobain, rédac chef du Moniteur

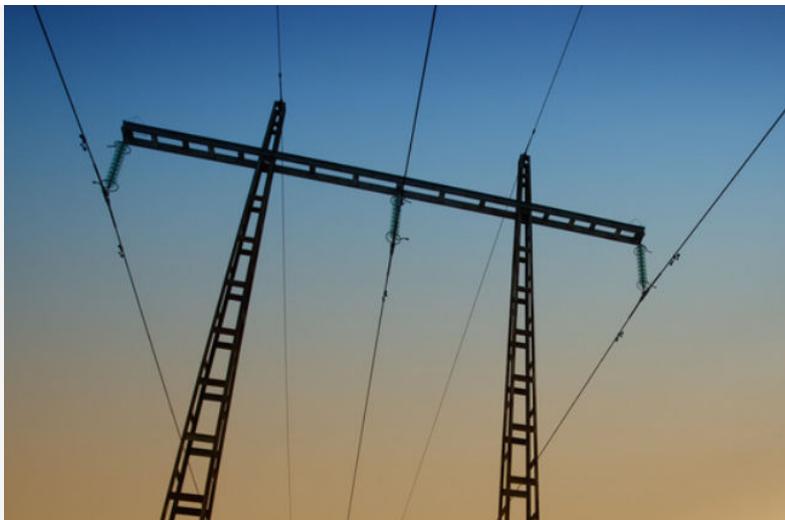
- Le Technocampus Océan inauguré près de Nantes

### LES ARTICLES À LIRE



Conférence sociale, le mauvais tempo

Le compte personnel d'activité sera au cœur de la conférence sociale du 19 octobre. François Hollande présente... Lire la suite



Eni va vendre de l'électricité en France

Encouragé par ses bons résultats dans le gaz, le fournisseur alternatif ENI Gas & Power va se lancer dans la vente d'électricité en France... Lire la suite



La confiance des patrons de PME-ETI continue de monter

Le niveau de confiance des patrons de PME-ETI dans les perspectives de leur propre entreprise... Lire la suite



Exclusif : L'insolente santé des éditeurs français de logiciels

Les éditeurs français de logiciel affichent une santé exceptionnelle, bien meilleure que celle des géants mondiaux du... Lire la suite



De Sheryl Sandberg à la polémique de la start-up Theranos, une semaine dans la Silicon Valley  
Quelles actualités ont fait vibrer la Silicon Valley cette semaine ? Nora Poggi, correspondante de L'Usine Digitale à San Francisco, revient... Lire la suite



Olivier Zarrouati conforté à la tête de Zodiac

Olivier Zarrouati reste aux manettes de Zodiac. Le renouvellement de son mandat en tant que président du Directoire intervient en pleine crise... Lire la suite

## L'INDUSTRIE C'EST FOU



vidéo interactive : embarquez dans le cockpit d'un membre de la Patrouille suisse

La chaîne suisse Blick diffuse régulièrement sur YouTube des vidéos à 360 degrés. Une des plus impressionnantes vous propose de vous immerger... Lire la suite Imprimer



## Carrières sociales : les inscriptions aux concours sont ouvertes

Pour les métiers du social, c'est le moment de s'inscrire aux concours d'entrée dans les écoles qui délivrent les diplômes d'Etat. Le social continue à recruter mais les débouchés sont plus larges dans les postes auprès des personnes âgées, des jeunes enfants et des services à la personne.

Le secteur social emploie 1,2 million de personnes en France et 20 000 nouveaux postes sont proposés chaque année. Pour qui a la "vocation" et les qualités humaines requises, le choix d'une carrière sociale reste donc un bon choix d'orientation voire de reconversion. C'est justement le moment de s'inscrire aux concours d'entrée (qui ont lieu de février à juin) et l'ONISEP vient de publier un guide des écoles du secteur social en Ile-de-France avec les dates des concours pour la rentrée 2016 (à télécharger tout en bas de l'article). Cependant, si ces métiers profitent de nombreux départs en retraite et de la croissance de certains besoins (auprès des personnes âgées, des enfants et des adolescents, des personnes handicapées), ils souffrent aussi des restrictions budgétaires des collectivités et de l'Etat. D'après les études prospectives, l'emploi devrait donc croître de façon plus modérée dans ces métiers que dans ceux de la santé, ou même de l'animation. Une hausse modérée des effectifs. Voilà ce qu'indique le rapport de **France Stratégie** sur " Les Métiers en 2022 " : "Dans les métiers de l'action sociale, répondant notamment aux besoins des personnes handicapées ou des jeunes en difficulté, les effectifs devraient être orientés à la hausse, mais à un rythme moins soutenu que celui observé au cours des années 1990 et 2000. Selon le scénario central, 38 000 emplois seraient créés sur la période 2012-2022 dans ces métiers (contre près de 196 000 sur la période 1992- 2012), soit une hausse annuelle moyenne de 1,1 % par an". Le graphique ci-dessous, issu du rapport de **France Stratégie** illustre bien cette croissance modérée en comparaison de celle des infirmiers par exemple. Des débouchés plus importants auprès des personnes âgées. Certains métiers vont cependant recruter plus que d'autres : c'est le cas des aides médico-psychologiques ou AMP , un professionnel à la frontière de l'éducation et du soin qui accompagne les personnes dépendantes. Selon une enquête réalisée par Pôle Emploi, c'est l'un des métiers qui recrutera le plus dans les années qui viennent, notamment dans les maisons de retraite et les Ehpad, en raison du vieillissement de la population. La formation est relativement courte : le diplôme d'Etat d'aide médico-pédagogique (AMP) se prépare en un ou deux ans dans 113 établissements en France. L'entrée en école est sélective (1 candidat sur 2 est admis) et se fait à niveau bac. Débouchés assurés aussi pour les éducateurs de jeunes enfants (EJE), notamment dans les grandes villes. Ils travaillent dans des crèches, halte-garderies, des hôpitaux, des établissements pour enfants handicapés. Le diplôme d'Etat (DEEJE) est obligatoire. Il se prépare en trois ans après le bac et l'entrée en école est très sélective. Les éducateurs spécialisés sont aussi assez recherchés notamment en région parisienne et dans les internats. Là encore, il faut un diplôme d'Etat qui se prépare en trois ans après le bac. Le boom des services à la personne. La création et l'expansion du secteur des services à la personne concourt aussi à professionnaliser les emplois d'aide à domicile. Ainsi le métier d'auxiliaire de vie sociale connaît des besoins de recrutement très importants. De nombreuses associations ou entreprises privées de service à la personne recherchent des AVS. On peut donc commencer sans diplôme, mais on peut cependant se former en 1 an et décrocher le diplôme d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) , très apprécié des recruteurs. Egalement le technicien de l'intervention sociale et familiale est très recherché des associations d'aide à domicile. Cette profession requiert un diplôme d'Etat, la formation dure deux ans. Des postes plus rares dans certains métiers. Les perspectives sont moins favorables pour les assistants de service social dont le premier employeur est le secteur public, contraint par les budgets. L'insertion est délicate aussi pour les conseillers en économie familiale et sociale. D'autres formations récentes, "ingénierie sociale" par exemple, offrent encore peu de postes. D'autre part, du fait du grand nombre

d'associations et de petites structures parmi les employeurs, il faut souvent commencer en CDD, ou en contrat aidé. Enfin, les salaires de ces diverses professions restent relativement bas. Mais ce sont des métiers qui ont du sens, et une fois l'insertion faite, qui peuvent offrir une certaine stabilité. Enfin l'essor des groupes privés de services à la personne et la silver economy offriront sans doute dans l'avenir aux travailleurs sociaux de nouvelles possibilités d'évolution et de reconversion.- Téléchargez la brochure ONISEP sur les écoles du secteur social en Ile-de-France :Les\_ecoles\_du\_secteur\_social\_rentree\_2016\_IDF.pdf (585.09 Ko) Rédigé le Vendredi 16 Octobre 2015



## Conférence sociale, le mauvais tempo

### Droit du travail

Le compte personnel d'activité sera au cœur de la conférence sociale du 19 octobre. François Hollande présente cette sécurisation pour les salariés comme une contrepartie de l'assouplissement du droit du travail qui s'annonce. Mais le tempo de ces deux réformes n'est pas du tout le même.



Conférence sociale de 2012 - Crédits : Présidence de la République

"Pas question d'échanger un CPA contre plus de flexibilité" a prévenu début octobre Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière. Telle est pourtant l'intention de François Hollande : assouplir le droit du travail, dans la foulée du rapport Combexelle, et, en contrepartie, sécuriser les parcours des salariés, appelés à être plus mobiles, en maintenant leurs droits quand ils changent d'employeur ou perdent leur emploi.

Si le gouvernement suit les préconisations du rapport de **France Stratégie** sur le CPA, le compte personnel d'activité créera de nouveaux droits pour certaines catégories de travailleurs, comme les indépendants, les chômeurs de longue durée, les jeunes ayant des difficultés à entrer sur le marché du travail. Et permettra aux autres de les conserver quand ils changent de statut. Des droits à la formation, essentiellement, mais aussi à congé, à une complémentaire santé, à une retraite anticipée, au chômage... Ces droits seront donc attachés à la personne, et non plus au contrat de travail. Une révolution.

Une seule loi pour les deux réformes

Symbole de cette recherche d'équilibre, la réforme du droit du travail et la mise en œuvre du CPA figureront dans une seule et même loi, présentée au Parlement début 2016. Elle accordera plus de latitude aux accords d'entreprise et de branche pour régir les relations du travail et détaillera le contenu du compte personnel d'activité.

Problème : les deux jambes de la réforme n'avancent pas à la même vitesse. La réforme du droit du travail est appelée à entrer en vigueur très vite, sitôt les décrets d'application publiés, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le CPA aussi, sera effectif à cette date. Mais, dans un premier temps, il se contentera de reprendre quelques droits existants : compte pénibilité, compte personnel de formation, droits au chômage, complémentaire santé. Un représentant de **France Stratégie** le reconnaissait lors de la remise de son rapport au premier ministre : "le CPA va s'enrichir progressivement, et prendra une décennie à être réellement effectif".

Dix ans, c'est long... Et risqué. Certains projets visant le long terme ne voient jamais vraiment le jour, comme le dossier médical partagé. En attendant, le droit du travail, lui sera modifié.

La CGT, en décidant de ne pas participer à la conférence sociale en raison du conflit chez Air France, ajoute un nouveau tempo: le sien, ou plutôt celui de son actualité, puisqu'un congrès se profile en avril 2016 et qu'il faut sortir les muscles.

Cécile Maillard

Notre dossier : Ce que les entreprises attendent d'un droit du travail accordant plus de latitude aux accords d'entreprise



## Conférence sociale: Compte personnel d'activité, COP21 et numérique au menu

Entreprise Par AFP, publié le 16/10/2015 à 07:03, mis à jour à 07:03



**Paris, 16 oct 2015 - Ouverte par François Hollande puis close par Manuel Valls, la conférence sociale du 19 octobre au Palais d'Iena à Paris réunira ministres, syndicats et patronat autour de trois sujets: le compte personnel d'activité (CPA), la conférence COP21 sur le climat et le numérique.**

Après une réunion à huis clos avec les principaux leaders syndicaux et patronaux, sauf Philippe Martinez (CGT) qui boycotte la conférence sociale, le président de la République prononcera son discours d'ouverture vers 11H30 en séance plénière.

Les représentants syndicaux et patronaux se répartiront ensuite, après un buffet déjeunatoire, entre trois tables rondes, chacune présidée par un ministre. Elles se tiendront à huis clos de 13H30 à 16H30.

La première, autour de la ministre du Travail Myriam El Khomri, se penchera sur "la sécurisation des parcours professionnels et la création du compte personnel d'activité", dispositif présenté par François Hollande comme la "grande réforme du quinquennat" dans le domaine social. Un rapport de **France Stratégie**, rendu le 9 octobre à Manuel Valls, servira de base aux discussions.

Le principe du CPA, qui doit regrouper tous les comptes existants (formation, épargne temps, pénibilité) et peut-être les droits à indemnisation chômage et à la retraite, a été acté par la loi Rebsamen sur le dialogue social promulguée en août. Les partenaires sociaux et le gouvernement doivent désormais en fixer les modalités et les contours exacts.

La deuxième table ronde, présidée par la ministre de l'Ecologie et de l'Energie Ségolène Royal, a pour thème "Transition énergétique, COP21: les enjeux pour l'emploi, la croissance verte et la formation". Paris accueillera en décembre la COP21, la conférence des Nations unies sur le climat.

La troisième, autour du ministre de l'Economie Emmanuel Macron, abordera la "nouvelle France industrielle et (la) transformation numérique". Le rapport Mettling, remis en septembre à Myriam El Khomri, sera notamment sur la table.

Pour finir, le Premier ministre Manuel Valls prononcera à 17H30 un discours de clôture présentant la "feuille de route" sociale du gouvernement pour la fin du quinquennat.



## Couple : 1 Français sur 4 a déjà fouillé dans le portable de son conjoint

Un Français sur quatre a déjà regardé dans le téléphone portable de son conjoint, sans manifester le moindre regret, sans avoir conscience de violer l'intimité de l'autre. Certains vont même jusqu'à installer des logiciels espions pour tout savoir des faits et gestes de leur compagnon, en toute illégalité.

Les Français « feraient »-ils le téléphone portable de leur conjoint comme auparavant ils pouvaient lui faire les poches ou fureter dans un sac à main ? Ça en a tout l'air. Selon un sondage paru dans *Le Parisien* au début du mois, un Français sur quatre a déjà regardé dans le téléphone de son conjoint, à son insu. « Rarement », se dédouanent-ils, seulement 3 % d'irréductibles soupçonneux y jetteraient en effet un œil régulièrement. Un Français sur quatre, une femme sur trois, « sans aucune raison particulière », assurent 85 % des personnes interrogées. Seulement un sur dix fouille les SMS, mails et photos parce qu'il soupçonne être trompé, 24 % certes quand ils l'ont déjà été. D'ailleurs, le conjoint ne trouve de documents compromettants qu'à peine une fois sur dix. Un principe de réalité bien loin des discussions enflammées que suscite le sujet, des récits d'infidélité dont chacun a pu être le confident. Et ce, même si on peut supposer que le conjoint infidèle a su prendre ses précautions : qui croira qu'il envoie cinquante SMS par jour à sa tatie Danielle ou son oncle René ? À quoi bon alors regarder dans le portable de son conjoint si cela ne leur apporte rien ? « Comme ça », « parce qu'il a toujours oublié de me faire part d'un rendez-vous ou d'une réunion à son agenda, d'une invitation à laquelle on doit répondre », justifie Maya. Sans raison particulière et les jeunes d'abord. Le téléphone portable deviendrait-il un objet partagé, moins privé ? Les jeunes, particulièrement, semblent y voir moins d'inconvénients : ils sont 39 % (les plus nombreux) à avoir regardé dans le portable de leur copain-copine : « On partage déjà tout sur les réseaux sociaux », explique Tom. Si je devais lui cacher quelque chose, ce ne serait sans doute pas dans mon téléphone. » Aussi ces espions ordinaires, à 87 %, n'expriment-ils aucun regret d'avoir regardé dans le téléphone de leur conjoint... Après tout, n'ont-ils pas le code de déverrouillage du portable de leur compagnon ? Tout juste, parfois, une pointe de remords : seulement 50 % l'avouent à leur moitié. Incroyable, ce sont ceux qui ont découvert une infidélité qui le regrettent deux fois plus. Pour autant qu'il se banalise, cet espionnage pose la question de l'intimité et du contrat de confiance, s'accordent tous les spécialistes du couple : 33 % des femmes reconnaissent avoir déjà regardé dans le téléphone de leur conjoint, leurs compagnons sont 36 % à croire qu'elles le font ! Et ils sont deux fois plus nombreux lorsqu'eux-mêmes regardent dans le smartphone de leur conjoint. Moralité : plus on espionne, plus on se pense espionné, ce qui est vrai aussi des infidèles. Ambiance. C'est un de ces petits programmes d'espionnage vendus au motif fallacieux de surveiller sa progéniture et très vite détournés de ses fins. Un petit programme qui peut être installé ni vu ni connu sur votre téléphone portable mais qui nécessite quand même que l'espion, « hacker du dimanche », l'ait eu en main pour le télécharger. D'autres programmes plus sophistiqués peuvent être installés en ligne mais nécessitent de plus hautes compétences. Ce petit programme permet d'accéder à l'historique de vos appels entrants ou sortants, SMS, mails, liste de contacts, photos, vidéos, messages laissés sur les réseaux sociaux. Certains permettent même de créer des alertes voire d'écouter en temps réel vos conversations ou de déclencher votre appareil photo pour savoir où vous êtes. Ce petit programme enregistre tout et peut être consulté d'un clic par l'espion sur son compte Internet. Je me protège. Ce petit programme est invisible, aucune icône n'apparaît sur votre écran alors, pour vous protéger, évitez à tout un chacun d'accéder à votre portable. Vous avez un doute ? Dans la majorité des cas, il vous « suffit » de réinitialiser votre téléphone et donc d'avoir, au préalable, sauvegardé le contenu de votre mobile sur votre ordinateur pour réintégrer vos données personnelles après la réinitialisation. Vous pouvez également installer des programmes anti-espions. Illégal. Ce n'est pas parce que ces logiciels sont en vente libre qu'ils sont

légaux. Accéder ainsi aux messages, coups de téléphone de votre conjoint est considéré comme un viol de correspondance et de télécommunications passible d'un an de prison et de 45 000 euros d'amende. C'est tout le paradoxe du téléphone portable : il a un propriétaire, sert des conversations personnelles (professionnelles, familiales, amicales, de couple surtout, c'est un fait) mais il n'interdit pas le prêt, l'utilisation ponctuelle par le conjoint, ont étudié les sociologues Olivier Martin et François de Singly. Conséquence directe : il est à la fois un outil individuel et partagé. Le conjoint en connaît très souvent le code, peut parfois répondre à la place de son propriétaire, pourquoi alors n'y jetterait-il pas un œil ? Parce que prêter, ce n'est pas donner l'autorisation de fouiller et parce qu'espionner, c'est rompre la relation de confiance, même si les « fouineurs » jurent qu'ils/elles regardent sans raison aucune. Les thérapeutes spécialistes de la vie de couple s'accordent, ce n'est pas bon pour le couple. Voici pourquoi il ne faut donc pas commencer.

1. Les espions en témoignent : quand vous commencez, vous ne vous arrêtez plus, « c'est comme une drogue ». C'est un texto, une fois. Puis l'escalade jusqu'à regarder plusieurs fois par semaine les mails, photos, contacts, etc.
2. Vous pensez vous rassurer ? Faux. « En fouillant, en espionnant, ces personnes vont avoir l'impression de contrôler leur conjoint, la situation. Or, cela renforce nos fragilités narcissiques, amoureuses, et notre paranoïa », analyse une thérapeute.
3. Vous pensez être dans votre bon droit parce que cette forme d'espionnage se banalise : « c'est violer l'intimité de l'autre », confie la sexologue Mireille Dubois-Chevalier, « faire de l'autre non pas un sujet de relation mais un objet (...) On est dans la possession, la relation est en danger ».
4. Vous pensez être prudent ? Vous finirez toujours par vous faire prendre en lâchant une information que vous n'êtes pas censé(e) avoir et il est toujours difficile de retrouver la confiance après, surtout si le conjoint n'avait rien à se reprocher.
5. Vous partagez tout ? Mauvaise idée. Nous avons tous besoin de garder une part de mystère, un jardin secret. C'est une question de liberté et de croire en la parole de l'autre, un des piliers de l'amour, avec le respect !
6. C'est vous qui avez accepté que votre conjoint jaloux regarde dans votre téléphone pour avoir la paix ? C'est de la soumission. Vous avez toujours refusé : cela ne veut pas dire que vous avez quelque chose à cacher. C'est à vous de décider ce que vous avez envie de montrer ou pas.
7. Vos motivations ne sont pas très avouables : certains espèrent trouver dans le portable de l'autre des preuves de la faute qu'il a lui-même commise. Parmi les premiers espions figurent les infidèles.



## ENTRETIEN : Voyage au cœur d'un monde qui nous échappe avec Virginie Martin



Virginie Martin est politologue, docteure en sciences politiques, HDR en sciences de gestion et professeur à Kedge Business School (Marseille - Bordeaux - Paris). Spécialiste des questions du genre et des marges politiques, elle est également présidente du Think Tank Different. Dans son dernier ouvrage, *Ce monde qui nous échappe*, elle tente de démêler la complexité d'un monde anxigène en appelant à l'émergence d'un universalisme des différences.

**David Navaro** : Prenant acte des grandes mutations qui travaillent en profondeur la société française, votre ouvrage, *Ce monde qui nous échappe*, part d'un constat largement partagé : celui d'une France ébranlée par son incapacité à créer du commun. Un constat qui vous permet de broser le portrait de la France du XXI<sup>e</sup> siècle et de proposer une approche singulière puisque, loin des essais alarmistes et décadentistes, vous voyez une issue positive aux démons identitaires

qui rongent notre société. Selon vous, nous serions entrés dans une nouvelle ère, fruit d'un double mouvement : d'une part l'avènement d'un processus d'émancipation des identités particulières. De l'autre l'affaiblissement d'un modèle républicain français moribond qui semble incapable de composer sereinement avec ces revendications. Pour régénérer la République, vous vous faites le porte-voix d'un universalisme des différences. Qu'entendez-vous par cette formule oxymorique ?

**Virginie Martin** : En effet, comme vous le précisez, je me tiens loin des discours alarmistes actuels. Sans être dans l'angélisme et donc en étant consciente des problèmes que nous rencontrons dans la France d'aujourd'hui, je ne me saisis pas de la formule consistant à dire que « c'était mieux avant ». Cette pensée tendant à devenir hégémonique dans l'espace médiatique m'interroge sur un plan très concret. Qu'est ce qui était mieux avant ? Est ce que les « dcadentistes » pensent sérieusement que le monde d'avant - que nous avons du mal à situer chronologiquement d'ailleurs - était « mieux » ? Je donnerais ici quelques exemples. Etait-ce mieux avant quand les femmes ne pouvaient pas voter, quand elles ne pouvaient pas avoir accès à la contraception, quand elles n'étaient pas libres de posséder un carnet de chèques, quand l'homosexualité était considérée comme condamnable, quand les noirs étaient esclavagisés au prétexte de théories raciales hiérarchisantes, quand les ouvriers trouvaient fréquemment la mort dans des mines faute de réglementation les protégeant ?

Du coup, j'avance dans mon essai que ce « monde d'avant » était en fait profitable à quelques uns qui ont privatisé l'espace des intérêts publics autrement dit qui ont privatisé le commun. J'écris dans mon livre que « faire commun dans un pays où seuls les clones comptent est simple ; ce n'est finalement pas un commun c'est une redondance, un miroir ». Je récusé l'emploi du mot commun quand il ne concerne *in fine* que des hommes si tant est qu'ils soient hétérosexuels, blancs et plutôt bien nés.

Partant, j'ai employé cet oxymore d'universalisme des différences qui tient deux bouts d'un même défi : à la fois avoir un socle qui unit et qui converge - notamment fondé sur une éthique minimale envers autrui et de reconnaissance mutuelle - mais dans le même temps ne pas lisser chacun de nous dans un seul et même moule. En d'autre terme, un socle qui encourage l'acculturation plutôt que l'assimilation. Ce raisonnement peut aussi être appliqué au monde entier où l'on peut parler de « coexistence planétaire » entre pays mais aussi des entités que sont les animaux, les humains et les technologies comme le suggère l'architecte italien Andrea Branzi. D'autant plus que chacun d'entre nous mais aussi chaque pays, entité dans le monde est aujourd'hui une revendication de lui même : en effet, les identités tendent à s'affirmer, maintenant qu'elles sont partiellement dégagées d'un boisseau trop lourd. Les colonisés parlent, les femmes de même, les ouvriers le font depuis plus longtemps via l'organisation syndicale, les homosexuels peuvent se marier : chaque identité est devenue légitime si je puis dire et favorisée par la webisation (peu d'intermédiaire, personal branding, initiative entreprise...) de la société. Alors comment faire aujourd'hui du commun entre clones ? il faut donc un commun des différences acceptées : un universalisme des différences. La République à la française, qui se proclame « une et indivisible », tend trop souvent à refuser de considérer les différences qui caractérisent ses citoyens. En fait, elle propose un « vivre ensemble », certes louable, mais qui a trop tendance à n'être qu'une sorte de pacte entre « clones ». L'universalisme des différentes propose une voie peut être plus démocratique et s'inscrit dans une démarche intersectionnelle qui cherche à envisager l'Autre sous tous ses aspects : sexe, classe sociale, origine ethnique, handicap, culture... Reconnaître simultanément toutes ces facettes permet une lecture complexe du monde. Finalement, l'universalisme des différences n'a d'autre but que la mise en place d'un socle ne rendant pas invisibles toutes les altérités.

**David Navaro** : Votre approche optimiste peut sembler à première vue étonnante puisqu'encourager la communautarisation de l'espace public comme l'avait professé le think tank *Terra Nova* a, pour certains observateurs de la vie politique, déboussolé et fracturé la gauche française au point de la rendre aujourd'hui inaudible sur certains sujets. Ne voit-on pas poindre en filigrane de votre ouvrage la défense d'un multiculturalisme à la française ? Autrement dit, la République, totem égalisateur par excellence, doit-elle tout accepter au nom de cet universalisme des différences que certains appelleront avec malice du relativisme ?

**Virginie Martin** : Ce n'est pas exactement ce qu'avait conseillé *Terra Nova*. Ces derniers estimaient que le PS, prenant acte de la perte de la classe ouvrière, devait aller séduire une nouvelle base électorale et ne pas négliger les « communautés ». Ils ont été beaucoup critiqués, à tort je pense et souvent avec une caricature du propos. Mais il est vrai que ce mot communauté a fini par effrayer les gens et il a maintenant pris une couleur bien négative.

Or, il faudrait se rappeler combien c'est par une sorte de solidarité « communautaire » que le mouvement syndical s'est organisé et a permis des avancées dans le monde ouvrier. Les féministes des années 60 ont aussi eu des logiques « communautaires », de même que les homosexuels ; ces logiques existent depuis toujours : la Franc-maçonnerie n'est elle pas une communauté d'esprits libres ? Ou de façon plus provocante est-ce que les énarques qui ont dirigé la France depuis des décennies ne sont pas dans cette même logique communautaire ?

De quoi parlons nous en fait ? De personnes qui ont des intérêts ou des points de compréhension convergents et qui peuvent s'aider et s'entraider. Le point de rupture serait une balkanisation ou une mise en morcellement d'une société, je le comprends bien. On pourrait dire que ceci existe déjà avec l'ENA, les classes supérieures, ou ce que certains ont appelé le « ghetto du gotha »... On remarque que, dès qu'il est question de la communauté homosexuelle, féministe ou musulmane, on voit poindre le spectre du « communautarisme » qui viendrait morceler la société. Le deux poids deux mesures est patent.

Donc non au relativisme car l'éthique minimale doit être protégée avec quelques principes notamment celui de « non-nuisance » comme le dit le philosophe Ruwen Ogien. Et oui à ce multiculturalisme que je nomme pour ma part cosmopolitisme qui est presque intrinsèque au monde qui se joue devant nous : frontières abaissées, mondialisation, globalisation, webisation qui créent des communautés d'intérêts...

**David Navaro** : Au lendemain des attentats de janvier dernier, la notion de commun est revenue sur le devant de la scène. Elle est invoquée par toutes les composantes de la gauche mais semble ne pas revêtir le même sens pour tout le monde. Quelle est votre définition du commun ? Et, pour prolonger la réflexion, comment recréer du commun dans un espace atomisé, dans une société où comme vous le rappelez l'individu ne cesse de s'affirmer dans sa particularité qu'elle soit sexuelle, sociale, ethnique, religieuse ?

**Virginie Martin** : Des pays comme la France, doivent, dans un monde à la fois plus complexe et plus plat, réinventer une forme de rapport à la démocratie. Le commun du XXIème siècle ne pourra pas faire l'économie de cela. En effet, dans une société où chacun est en droit de revendiquer une existence pleine et entière il est nécessaire de respecter et voir les différences qui s'expriment. Le commun tel qu'il se présente aujourd'hui est un monde d'identiques, une reproduction le plus souvent. Ce commun est de fait exclu. Les travaux de Béatrice Mabilon-Bonfils montrent comment l'école par exemple crée l'altérité pour mieux l'exclure. La Réforme du collège proposée par la ministre de l'Education Nationale Najat Vallaud-Belkacem peut être une piste pour refaire du commun : un collège, des compétences, une appartenance, des rituels de réussite... Il est important que ce commun soit en quelque sorte un socle mais qu'il ne soit plus surplombant dans une logique d'invisibilité des différences.

Aujourd'hui les individus sont connectés, ils sont éduqués, ils ont une idée de ce que la démocratie veut dire, pourquoi accepteraient-ils de ne pas être pris en compte par ce commun ? Devraient-ils se rendre invisibles pour continuer à laisser les clones faire commun entre eux ? Un socle commun est un impératif. Mais ce socle ne doit pas être à ce point surplombant qu'il refuse de voir ces individus devenus hybrides, émancipés dans une société complexe.

Finalement, l'universalisme des différences n'a d'autre but que la mise en place d'un socle ne rendant pas invisibles toutes les altérités. Car il est assez clair que l'époque n'est plus, du fait de l'émancipation démocratique de chaque identité, à un lissage de ces dites identités.

**David Navaro** : Vous appelez également à la reconnaissance des « marges ». Une reconnaissance qui a vocation à les remettre au cœur du débat démocratique. Depuis plusieurs années, la classe politique a mis en branle des processus participatifs qui visent à inclure davantage les citoyens.

Des processus souvent inefficaces qui confinent à des mises en scène démocratiques très chorégraphiées et qui s'inscrivent la plupart du temps dans une communication politique bien huilée. Au-delà de ces mesures cosmétiques, comment intégrer concrètement ces marges au processus démocratique ?

**Virginie Martin :** C'est une question très importante qui me semble être l'enjeu des années à venir pour notre démocratie. Sur ce point, je pense que l'on peut reconnaître à Ségolène Royal une intuition politique assez fine quand elle a mis en place avec plus ou moins de succès cette « démocratie participative ». Valorisation des contributions via internet (approche digitale du politique) réunions participatives plutôt que grand messe, messages aux citoyens plus directs et stratégie d'émancipation vis à vis du parti, il y avait une direction stimulante dans l'approche de Royal en 2007. Il n'en reste presque rien aujourd'hui.

Mais on peut retenir d'abord un point dans ce type d'approche : c'est la conscience profonde que le monde a changé et que le surplomb d'un politique savant n'est plus tout à fait souhaitable, surtout en ces périodes d'état démonétisé à tous les niveaux. Cette mise à plat, cet aggiornamento du politique permettrait de réfléchir à travers un paradigme différent.

Certains tentent en organisant des referendums locaux ou partisans, d'autres évoquent une 6ème République mais en définitive le paradigme reste identique.

Ce paradigme doit changer bien sûr mais l'Etat aujourd'hui a un double problème : il est démonétisé dans le temps et l'espace. Les individus veulent du temps court, de l'immédiateté, de l'apolitique du présent. Or par définition la politique est une affaire de temps long. D'où le décalage et le hiatus. Les individus appartiennent à plusieurs mondes sans frontières notamment virtuel mais aussi par leurs voyages, leurs mobilités et leur nomadisme. Toutefois le politique s'inscrit dans un espace défini, circonscrit, arrêté.

Comment penser la question politique dans ces conditions ? Le politique, tel que nous le connaissons, est à l'état solide, face à des individus liquides, gazeux et nomades. Ces deux éléments sont essentiels à mes yeux et c'est à partir d'eux que le débat doit s'inscrire pour penser un lendemain plus démocratique.

Les attentats de janvier, ce moment si dramatique, auraient pu être un moment pour cela. Mais le si #jesuischarlie a tout emporté sur son passage, les marges sont restées aux marges. Je le rappelle en avertissement de mon essai : certains se sont sentis #HyperCasher d'autres #policiers... etc mais finalement une « surplombance », quelque part excluante, s'est mise en route. Et qu'a-t-on fait de ceux qui, pour des raisons compréhensibles, ne se sentaient pas tout à fait en phase avec le journal *Charlie Hebdo* (Sans pour autant être Coulibaly puisque c'est cela qu'on invoque tout de suite quand les gens ne se sentent pas Charlie) ? Est-ce que ce # est du commun ? C'est un commun qui ignore ses marges, qui ignorent les nuances dans un monde complexe. Cela a été dit et personne ne l'entend. Les injonctions imposées aux diverses marges seront de plus en plus un échec, car les marges se sont réveillées dans le processus démocratique et éducationnel qui reste le notre, et les marges ont intériorisé le fait qu'elles sont légitimes, elles aussi...

**David Navaro :** Autre aspect intéressant de votre ouvrage, l'importance que vous accordez aux nouvelles technologies dans ces mutations et notamment le numérique. Encore faudrait-il que tout le monde puisse bénéficier d'un accès à ces nouvelles technologies. Comment l'avènement du monde connecté que vous décrivez favorise-t-il l'émergence d'une « contre-culture » ? (terme que vous n'utilisez d'ailleurs jamais)

**Virginie Martin :** Vous avez raison de dire combien le gap technologique doit être pris en compte ici et là tout autour de la planète. Les Nations Unies en ont fait une priorité. Aujourd'hui, par exemple la Côte d'Ivoire se digitalise à une vitesse folle, donc l'accès aux nouvelles technologies - quand il n'y a pas de restriction politique - se fait peu à peu. Ces nouvelles technologies sont importantes à plus d'un titre. Elles permettent l'expression des individus et la mise en scène de soi de façon exponentielle comme en parlait Erving Goffman à l'époque. Ces expressions de soi sont autant d'émancipations possibles - même si elles peuvent bien sûr créer d'autres aliénations techniques notamment. Ce phénomène se développe souvent dans une désintermédiation que l'on appelle aujourd'hui « uberisation ». Ce phénomène d'« uberisation »

politique, entrepreneuriale et sociale peut être un problème, mais autorise l'individu à être dans une situation d'empowerment. C'est là que ces nouvelles techniques deviennent intéressantes.

Elles le sont aussi car elles bouleversent notre rapport au temps et à l'espace, comme je l'évoquais tout à l'heure et nous projette ici et ailleurs et surtout ici et tout de suite. On ne peut pas continuer à croire que ce monde qui se joue sous nos yeux est sans conséquence pour l'organisation sociale qui doit se (re)penser.

J'aurais du parler de contre culture bien sûr et merci de cette remarque ! car ici encore les nouvelles technologies permettent à des entités d'émerger hors des fourches caudines habituelles : du parti pirate à certains artistes made in Web, le défi est posé aux grandes institutions qui peuvent paraître soudainement obsolètes.

**David Navaro** : Une dernière question, plus ouverte. Quel crédit accordez-vous au clivage droite-gauche aujourd'hui dans la vie politique française ?

**Virginie Martin** : Si ce clivage structure formellement la vie politique et son organisation principale, à savoir, le système électoral et la distribution des pouvoirs via des partis politiques dédiés, on voit bien que certains thèmes se distribuent en dépassant ce clivage. Le rapport à l'Europe en est peut être l'exemple le plus frappant.

On peut penser que les positions d'Alain Juppé et de François Hollande ne sont pas si opposées sur cette question, quand l'Euroscepticisme est partagé - certes avec des motivations différentes - par le Front de gauche et le Front national. Le débat autour de l'identité nationale a divisé l'UMP et divise encore aujourd'hui Les Républicains : Alain Juppé parle d'identité heureuse (terme que j'avais d'ailleurs utilisé dans une de mes interventions à [France Stratégie](#) et repris dans une tribune du monde fin 2013 !) quand Nadine Morano du même parti parle de race blanche.

L'approche critique de l'économie de marché d'un Mélenchon ou même d'un Montebourg est-elle toujours du même côté du clivage que l'approche de Macron ? Macron paraît plus proche d'un Juppé ou peut être encore plus d'un Fillon sur certains points.

Partant peut-on dire qu'idéologiquement le clivage tient toujours ? Il tient d'un point de vue organisationnel et partisan ; il est plus flou concernant les idées et les approches idéologiques. Je travaille d'ailleurs actuellement à essayer de revoir comment de façon concrète se redistribue ce fameux clivage. Les partis entretiennent formellement ce clivage, les idées, elles, le chevauchent au point de rebattre les cartes et les axes idéologiques.

C'est aussi pour cela qu'il me paraît important de repenser nos catégories à partir du monde tel qu'il se donne à voir et non plus au travers de cadres surplombants mais devenus souvent hors-sol. Pour autant, les expressions être de gauche et être de droite veulent encore symboliquement dire quelque chose pour les français. En effet, ces symboles que sont « la gauche » et « la droite » fonctionnent encore très bien dans l'imaginaire collectif des français.

David NAVARO



## Hollande ouvre lundi la 4e conférence sociale dans un climat plombé

Entreprise Par AFP, publié le 16/10/2015 à 07:00, mis à jour à 07:00



**Paris, 16 oct 2015 - Une grand-messe d'une seule journée, avec une chaise vide, celle du premier syndicat, la CGT: c'est dans un contexte social plombé par le conflit à Air France que François Hollande ouvre lundi une nouvelle conférence sociale, rendez-vous qu'il veut emblématique de son quinquennat.**

La quatrième rencontre du genre, au Conseil économique, social et environnemental (Cese), clôturée par le Premier ministre Manuel Valls, abordera trois sujets plutôt consensuels: la conférence sur le climat COP-21, la transformation numérique du travail et le Compte personnel d'activité (CPA).

Par souci d'apaisement, le gouvernement a évité de mettre à l'agenda la réforme la plus litigieuse, celle du Code du travail. Elle sera toutefois abordée, notamment par la CFDT, lors de la rencontre à huis clos des syndicats et du patronat avec le président de la République.

Dès lors, l'annonce surprise, mercredi soir, d'un boycott de la rencontre par la CGT a fait l'effet d'une douche froide et a suscité l'ire du gouvernement.

Le revirement de la centrale est intervenu après l'arrestation de salariés d'Air France soupçonnés de violences.

"Ceux qui refusent le dialogue social sont en train de préparer la mise en oeuvre des discours de ceux qui ne veulent plus de syndicats", a réagi Manuel Valls en allusion à une partie de la droite.

"Je pense que tous les syndicats doivent être autour de la table. La CGT aurait dû venir à la conférence", a insisté Stéphane Le Foll, porte-parole du gouvernement.

"Aller à la conférence sociale, ce n'est pas être le bisounours de service", a lancé Laurent Berger, numéro un de la CFDT, pour qui "le dialogue social est absolument indispensable".

Certes, a-t-il reconnu, "ce n'est pas qu'un bonheur de venir dialoguer dans un climat aussi tendu".

En juillet 2014, la troisième conférence avait déjà été boycottée par la CGT, FO, la FSU et l'union syndicale Solidaires. Cette dernière sera de nouveau absente cette année, en "raison du lynchage des salariés d'Air France" et du "passage en force" du gouvernement sur la rémunération des fonctionnaires.

Tout en acceptant l'invitation, la FSU, proche de la CGT, a alerté sur "la dégradation du dialogue social" dans le pays.

- Le CPA, une 'usine à gaz" -

Les syndicats réformistes (CFDT, CFTC, Unsa, CFE-CGC) et les organisations patronales (Medef, CGPME, UPA) voient en revanche ce grand rendez-vous d'un bon oeil. Le leader de FO, Jean-Claude Mailly, qui ne voulait pas un "grand barnum", mais des thèmes précis, est aussi satisfait.

Sur quoi débouchera la conférence ' Comme lors des précédentes, c'est une feuille de route que l'exécutif devrait tracer pour les prochaines réformes sociales, à un an et demi de la fin du quinquennat.

Le gouvernement doit sonder les partenaires sociaux sur les contours du Compte personnel d'activité (CPA), présenté par Hollande comme la grande réforme de son mandat, qui devrait faire l'objet d'une loi au premier semestre 2016.

Ce compte, base d'une sécurité sociale professionnelle, prévoit de rattacher tous les droits sociaux (formation, pénibilité, assurance chômage, etc.) à la personne et non plus au contrat de travail.

Favorables à cette réforme, les syndicats ont néanmoins mis en garde contre une mise en place "précipitée". "Pas question d'échanger un CPA contre plus de flexibilité", a averti Jean-Claude Mailly.

De son côté, la CGPME a prévenu du risque d'une "usine à gaz" et le président du Medef Pierre Gattaz a revendiqué un dispositif "neutre" en termes de coût.

La ministre du Travail Myriam El Khomri a assuré que "le CPA sera construit avec les partenaires sociaux" et "c'est à la CGT" de décider "d'y participer ou de rester à part".

Deuxième table ronde, présidée par le ministre de l'Economie Emmanuel Macron : la nouvelle France industrielle et la transformation numérique du travail, sur la base du rapport du DRH d'Orange, Bruno Mettling.

La ministre de l'Ecologie Ségolène Royal mènera les discussions sur la transition énergétique.

juc-em/db/bma



## La DSN pour toutes les entreprises d'ici mi-2017

La déclaration sociale nominative (DSN) sera généralisée en entreprise d'ici juillet 2017. Etat des lieux avec le GIP-MDS qui pilote ce vaste chantier de dématérialisation qui touche la gestion des paies.



2016 sera l'année-pivot de la généralisation de la DSN en entreprise. Un amorçage a été effectué. Mais la plus grande bascule demeure à accomplir.

De quoi parle-t-on ? C'est la plus grande mesure de dématérialisation visant à simplifier les déclarations sociales auxquelles sont tenus les employeurs.

A travers la déclaration sociale nominative, on assiste à une petite révolution qui se résume en ce principe : « une déclaration unique, mensuelle et dématérialisée » par collaborateur en entreprise.

A partir des logiciels utilisés par les responsables paies, les données (200 au lieu de 800) sont transmises dans un point de dépôt unique.

Les organismes de protection sociale y viennent piocher les éléments à traiter au nom de la prise en compte des droits des salariés.

Au cœur de ce projet de transformation numérique figure le Groupement d'Intérêt Public Modernisation des déclarations sociales qui exploite le portail Net-entreprises.fr dédié à la dématérialisation des déclarations sociales en pleine mutation.

Jeudi 15 octobre, le GIP-MDS a justement organisé une conférence de presse pour faire le point sur ce vaste chantier.

Parallèlement, le ministère de la Santé vient de fournir le calendrier en vue de la généralisation progressive de la DSN d'ici juillet 2017 mais l'année 2016 sera décisive pour amener les entreprises de toutes tailles (avec le cœur des TPE-PME) vers l'adoption de la déclaration sociale nominative actée avec la loi du 22 mars 2012 (relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives).

Les éditeurs de logiciels de paie (120 concernés, dont des poids lourds comme Sage ou Cegid) et les cabinets d'experts-comptables sont sollicités pour accompagner ce chantier. C'était l'un des sujets de prédilection lors du récent Congrès de l'Ordre des experts-comptables de Paris.

Un bilan d'étape par le GIP-MDS vient d'être effectué : 50 000 sociétés (15 000 grandes entreprises et 35 000 TPE-PME) utilisent la DSN. Ce qui représente 8,5 millions de salariés (un salarié sur deux en France) et près de 20 milliards de cotisations.

On attend la plus grosse vague : 1,5 million d'entreprises vont adopter la DSN. Mais chacun ira à son rythme car la bascule complète comporte trois phases. Un pilote sur la phase 3 (« remplacement par la DSN de la DADS-U\* et des autres déclarations sociales ») débutera en

janvier 2016.

## DSN : démarrage par paliers de tailles d'entreprise

« On est devant l'Himalaya », esquisse Éric Hayat, président du GIP-MDS (par ailleurs cofondateur de la société de services informatiques Steria). « Il faut prévoir un démarrage progressif en 2016 par paliers de tailles d'entreprise. »

En présentant les résultats de l'étude BVA réalisée en septembre auprès d'un échantillon de 500 entreprises passées à la DSN, 75% des entreprises sont satisfaites du fonctionnement de la DSN.

Même si Élisabeth Humbert-Bottin, directeur général du GIP-MDS, reconnaît un certain « temps d'apprentissage ». « Les entreprises doivent s'approprier pendant deux ou trois pour avoir une certaine fluidité. On peut régulariser au fur et à mesure. »

56% des entreprises interrogées déclarent avoir rencontré des difficultés au moment de la préparation « mais ce n'est pas insurmontable », tempère la DG du groupement d'intérêt public.

Les TPE-PME sont invitées à découvrir les enjeux de la DSN à travers un site officiel d'information dédié (DSN-Info.fr) qui comporte aussi une base de connaissance thématique.

Le GIP-MDS avait très clairement un message à transmettre aux entreprises ce matin : « Démarrer la DSN dès maintenant pour disposer du temps nécessaire à un accompagnement de qualité. »

En clair, anticipez la révolution de la dématérialisation des déclarations sociales au lieu de courir derrière.

En fait, c'est peut-être le début d'un processus encore plus profond. « Il existe d'autres opportunités de simplification administrative via la DSN », assure Jean-Louis Bühl, Délégué interministériel pour la DSN.

Éric Hayat évoque de son côté l'apport de la DNS « qui sert de socle au compte personnel d'activité » cher au Président de la République François Hollande (regroupement de tous les droits acquis au cours d'une carrière dans un outil unique, a priori applicable à compter du 1er janvier 2017).

\*DADS-U : Déclaration automatisée des données sociales unifiée



Point d'étape du déploiement de la DSN par le GIP-MDS avec des responsables en charge de la gestion des paies en entreprise ayant déjà effectué la bascule.



## Le Compte Personnel d'Activité (CPA) : quels droits et quels bénéficiaires ?

Le 9 octobre 2015, **France stratégie** a remis au gouvernement son rapport sur la mise en place du compte personnel d'activité (CPA). Annoncée par le président de la République en avril 2015, la création du CPA a été inscrite dans la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi. Ce nouveau dispositif doit permettre, à partir du 1er janvier 2017, de réunir sous un même compte l'ensemble des droits sociaux de chaque personne afin de sécuriser son parcours professionnel.

Pour **France stratégie**, le CPA devrait concerner l'ensemble des actifs (salariés, demandeurs d'emploi, indépendants, fonctionnaires), dès l'âge de 16 ans et jusqu'à leur décès. Attaché à la personne et non à son statut, le CPA devrait assurer la portabilité (conserver des droits acquis en cas de changement d'employeur) et la fongibilité des droits acquis (mobiliser les droits acquis à un titre pour un autre usage, par exemple en mobilisant le compte épargne-temps pour financer une formation).



## Rapport sur le compte personnel d'activité (CPA)

Remise du rapport relatif au compte personnel d'activité, dispositif consignant les droits sociaux d'une personne au cours de sa carrière professionnelle. Le 9 octobre 2015, le rapport de **France Stratégie** sur le compte personnel d'activité (CPA) a été remis au Premier ministre, Manuel Valls. Le compte personnel d'activité consiste à regrouper dans un même dispositif plusieurs droits acquis au cours de la carrière professionnelle, afin que la personne les conserve quels que soient ses changements d'emploi ou de statut. Il sera mis en place à compter du 1er janvier 2017. La commission a établi un diagnostic sur les évolutions du marché du travail et l'adaptation de la protection sociale aux nouvelles formes d'emploi. Elle a énoncé des principes pouvant guider la construction du compte, et proposé trois scénarios pour sa mise en place. Elle s'est également attachée aux modalités pratiques d'accompagnement des individus, et s'est intéressée aux aspects concrets du fonctionnement du compte, notamment ses aspects numériques. Un service de veille multi-sources unique sur le marché : une ouverture sur l'ensemble des sources de références de l'information juridique. Chaque jour, la garantie d'être informé en temps réel de toute l'actualité indispensable à votre profession (alertes thématiques, alertes sur mots-clés...). Une information claire, précise et rapide à appréhender, grâce à des synthèses élaborées par des spécialistes et l'accès direct aux textes officiels. LegalNews vous offre une surveillance exhaustive de l'actualité juridique (presse, revues juridiques, sources officielles et institutionnelles...). Recevez votre sélection d'informations sur-mesure en fonction de votre activité pour vous concentrer sur la véritable valeur ajoutée de votre métier. Pour bénéficier dès maintenant d'un essai gratuit et sans engagement grâce au Monde du Droit, [cliquez ici](#)



## Rapport sur le compte personnel d'activité (CPA)

Remise du rapport relatif au compte personnel d'activité, dispositif consignnant les droits sociaux d'une personne au cours de sa carrière professionnelle.



Le 9 octobre 2015, le rapport de **France Stratégie** sur le compte personnel d'activité (CPA) a été remis au Premier ministre, Manuel Valls.

Le compte personnel d'activité consiste à regrouper dans un même dispositif plusieurs droits acquis au cours de la carrière professionnelle, afin que la personne les conserve quels que soient ses changements d'emploi ou de statut. Il sera mis en place à compter du 1er janvier 2017.?

La commission a établi un diagnostic sur les évolutions du marché du travail et l'adaptation de la protection sociale aux nouvelles formes d'emploi.

Elle a énoncé des principes pouvant guider la construction du compte, et proposé trois scénarios pour sa mise en place.

Elle s'est également attachée aux modalités pratiques d'accompagnement des individus, et s'est intéressée aux aspects concrets du fonctionnement du compte, notamment ses aspects numériques.



## Rapport sur le compte personnel d'activité (CPA)

Remise du rapport relatif au compte personnel d'activité, dispositif consignnant les droits sociaux d'une personne au cours de sa carrière professionnelle.



Le 9 octobre 2015, le rapport de **France Stratégie** sur le compte personnel d'activité (CPA) a été remis au Premier ministre, Manuel Valls.

Le compte personnel d'activité consiste à regrouper dans un même dispositif plusieurs droits acquis au cours de la carrière professionnelle, afin que la personne les conserve quels que soient ses changements d'emploi ou de statut. Il sera mis en place à compter du 1er janvier 2017.?

La commission a établi un diagnostic sur les évolutions du marché du travail et l'adaptation de la protection sociale aux nouvelles formes d'emploi.

Elle a énoncé des principes pouvant guider la construction du compte, et proposé trois scénarios pour sa mise en place.

Elle s'est également attachée aux modalités pratiques d'accompagnement des individus, et s'est intéressée aux aspects concrets du fonctionnement du compte, notamment ses aspects numériques.



## Sale temps pour négociier

L'hiver est en avance sur le calendrier – en météo sociale aussi ! Cela s'est brutalement manifesté ces derniers jours, entre les affrontements à Air France et cette poignée de main refusée d'un délégué CGT au président. Cela devrait se vérifier lundi, avec la grande conférence sociale qui réunit gouvernement et partenaires sociaux sur trois sujets : la création du compte personnel d'activité, la transition énergétique avant la COP21, et l'impact du numérique sur le travail et l'emploi. Mais après Solidaires, la semaine dernière, un avis de boycottage est tombé mercredi de la CGT. La suite ne s'annonce pas plus ensoleillée. La discussion s'est ouverte sur la manière de relancer la négociation, à partir du rapport Combrexelle. Le résultat sera inclus dans la loi que prépare la ministre du Travail Myriam El Khomri pour le début de l'année prochaine, mais nul n'anticipe d'accord sur la priorité donnée à la négociation d'entreprise. Dans cette même loi figurera le compte personnel d'activité : annonceur de droits nouveaux, il est davantage susceptible de recueillir la signature des syndicats, mais la matière est complexe, et le temps presse. Suivra la loi Macron II, sur le numérique, dont l'auteur crispe les syndicats. Puis la renégociation de l'assurance chômage, avec déjà un chiffon rouge agité par le Medef: la dégressivité des allocations, leur diminution au fil des mois. Un proche de François Hollande envisage déjà le pire: « Aller à la présidentielle sans aucun nouvel accord social, c'est embêtant... »